REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DU NORD
****
DEPARTEMENT DU **MAYO-LOUTI**
****
COMMUNE DE **GUIDER**

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
NORTH REGION
****
MAYO-LOUTI DIVISION
****
GUIDER COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services

Réalisé par : Innovations et Stratégies pour le Développement (INSTRAD)
Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Innovations et Stratégies pour le Développement

Juin 2022

SOMMAIRE

PRÉFACE i
RESUMÉ 3
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS 5
LISTE DES TABLEAUX 6
LISTE DES FIGURES 8
LISTE DES PHOTOS 9
INTRODUCTION GÉNÉRALE 10
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE 12
(i) Taille et répartition de l'échantillon 12
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages 13
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage 13
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GUIDER 17
II.1 Présentation de la commune 17
L'agriculture 19
Le commerce 20
Les marchés 20
Petits emplois temporaires 20
Elevage 20
L'accès à l'emploi 20
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation 21
II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles 22
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES 29
III.1 Description de la population enquêtée 29
III.2 Approvisionnement en eau potable 32
III.3 SERVICES DE SANTE 46
III.4 SERVICES DE L'EDUCATION 56
III.5 Fourniture des services communaux 69
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 78
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard 81
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 85
ANNEXES 87

PRÉFACE

La commune de Guider dans le département du Mayo Louti, Région du Nord a été créée le 1er juin 1962. Elle couvre une superficie de 2438 Km. 45 conseillers siègent au conseil municipal. Ces chiffres témoignent de l'importance de la taille de cette Institution. Elle se situe géographiquement entre les deux capitales régionales de l'Extrême-Nord et du Nord. Depuis, Guider est devenu un pôle économique de grande importance. Les échanges intra-urbains et transfrontaliers ont développés des potentiels économiques importants. C'est ce qui justifie également un foisonnement de populations de provenance diverse. En l'espace de 10 ans, la population est environ de 351 526 habitants. Cette réalité dénote également un besoin en termes d'infrastructures et de services communaux qui se sont également accrus depuis cette dernière décennie.

L'effort du Gouvernement camerounais en matière de développement reste louable. La loi 2004/018 du 22 juillet 2004 et celle du 24 décembre 2019 fixant les règles applicables aux Communes ouvrent des perspectives nouvelles à ces institutions. Le processus de décentralisation qui est en cours a dopé le développement communal car par rapport à cette réforme, les Communes sont devenus des acteurs de grande importance. Le transfert des compétences et des ressources tels que dis dans les textes de loi est une évidence. C'est ce qui aujourd'hui booste le développement de chaque commune en général et de la Commune de Guider en particulier.

Pour pallier à un déficit en technicité par rapport aux Communes, le gouvernement camerounais a mis en place depuis 2004, le Programme National de développement Participatif (PNDP) qui apporte un appui technique et financier aux Communes. Ce Programme apporte un appui au processus de Décentralisation. La commune de Guider, avec l'appui du PNDP a élaboré son Plan Communal de développement. Cet outil a permis une répartition objective des infrastructures sur la base des priorités élaborées par les acteurs communaux eux-mêmes et dans une démarche participative. Depuis 2004, ce Programme a accompagné les Communes dans leur mission.

Chaque magistrat municipal ayant géré la commune à appliquer sa politique de gestion, certes différente, mais orienté vers le développement de la commune. On retrouve toutefois une parfaite adéquation par rapport à la réalisation des infrastructures hydrauliques, sanitaires et éducatives d'une part, et l'amélioration des services communaux d'autre part. Compte tenu de l'immensité de sollicitation et face aux ressources de plus en plus limitées, l'enjeu reste pour le Maire de rechercher des financements pour satisfaire les demandes infrastructurelles et améliorer du coup la qualité de service dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'hydraulique et les services communaux.

La préoccupation majeure des communes a été de réaliser les infrastructures sans toutefois s'assurer de l'appropriation de celles-ci par les bénéficiaires ainsi que de leur appréciation sur la qualité de service fourni par l'Etat. Il revient de s'arrêter et de donner la parole aux bénéficiaires à l'effet de capter leur avis sur les différents efforts conjugués du pouvoir public et de la Commune. Ainsi, ce questionnement amène les uns et les autres à s'enquérir véritablement des effets induits des investissements publics au bénéfice des populations locales.

Le PNDP a initié une action donnant la possibilité aux citoyens de faire une évaluation à sur les actions et

investissements publics à travers une enquête ScoreCard est menée dans plusieurs communes de la région. Les OSC retenus par appel d'offre à cet effet ont sillonnés les différents villages de la Commune de Guider, et ont recueilli les avis des ménages utilisateurs des infrastructures hydrauliques, sanitaires et éducationnelles ainsi que sur la fourniture des services communaux.
Les résultats de cette étude amèneront la Commune à changer son fusil d'épaule. Elle veillera à intégrer toutes les préoccupations des bénéficiaires afin que les prochains investissements tiennent certainement compte de leurs points de vue.

L'Exécutif Communal remercie le Programme Nationale de Développement Participatif et l'Institut National de la Statistique qui l'ont accompagné dans la réalisation de ce projet et espérer que ce processus va contribuer à combler ses attentes. Il remercie également les populations pour avoir accueillis chaleureusement les enquêteurs au sein des ménages et d'avoir participé activement dans ce processus. La commune par ma voie vous souhaite une bonne lecture du présent rapport.

J'exprime particulièrement ma reconnaissance au PNDP pour son appui technique à l'élaboration de cet important document. Enfin, j'exprime ma gratitude à tous mes collaborateurs et toutes les populations qui ont contribué activement à l'élaboration de ce document.

LE MAIRE

RESUMÉ

La mission ScoreCard recommandé par le PNDP au profit de la Commune de Guider sous la supervision de l'INS a été conduite sur le terrain par un OSC. Cette enquête qui vise d'évaluer le niveau de la satisfaction citoyenne des actions publiques s'est intéressé aux services offerts en matière d'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux.

Dans le cadre de l'approvisionnement en eau, la Commune de guider compte550 points d'eau répartis en 12 puits à motricité humaine, en 02 puits à pompe électrique, en 374 forages à motricité humaine, en 81 forages électriques et en 81 bornes fontaines desservent la communauté de Guider pour l'approvisionnement en eau potable. Parmi ces points d'eau, 262 demeurent fonctionnels

Dans le domaine de la santé, l'espace Communal de Guider compte 25 formations sanitaires. Ils se répartissent en 18 CS/CSI, 01 hôpital de district et 06 formations sanitaires privées. Les COSA et COGES dans le domaine de la santé concernent les formations sanitaires publiques.

En ce qui concerne l'éducation, au niveau du primaire :

- Environ 195 écoles ne disposent pas d'un nombre suffisant d'enseignants
- 212 écoles primaires de la commune sont en cycle complet (disposant de trois niveaux, initiation, cours élémentaire et cours moyen)
- 12 villages ne disposent pas d'écoles dans la commune selon les normes d'élaboration de la carte scolaire.

Au niveau du secondaire :

- Nombre D'établissement Du Secondaire à cycle complet 08
- 26 établissements ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants
- 10 villages ne sont pas couverts par un établissent scolaire du secondaire

Le secteur des services communaux presque tous les services listés sont rendus par la commune. Seuls quelques-uns seulement qui ne sont pas rendus. Il s'agit : de la délivrance des documents d'urbanisme, la gestion des déchets et assainissement puis l'aménagement des aires de jeux.

Cette enquête a été menée dans 320 ménages répartis dans 20 grappes de villages. Elle révèle que 65,00% des répondants au total sont des chefs de ménages. Les autres répondants notamment s'agissant des épouses se comptent à 19,70%, les fils ou fille des chefs de ménages représentent 10,20% et les proches parents 2,6%. C'est pour dire comment ces réponses en nette adéquation avec la réalité des ménages.

Ces enquêtes suites à certaines observations conduisent à un engagement citoyen visant à une amélioration de la gestion et du suivi des investissements publics. Les responsables des différents ménages sont favorables à la conduite des activités qui suivent :

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable :

- Mener des actions de plaidoyer en faveur de l'augmentation du nombre des points d'eau
- Améliorer la gestion des points d'eau en engageant des actions pertinentes inscrites dans le plan d'action
- Améliorer la qualité de l'eau par la prise d'engagements citoyens pouvant produire un résultat

En ce qui concerne l'accès aux soins de santé :

- Plaider pour la réalisation des formations sanitaires supplémentaires

- Plaider pour une Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires
- S'engager pour la création d'une dynamique pouvant susciter une amélioration de la gestion des FOSA
- Engager des actions pouvant provoquer la réduction du coût d'accès aux soins de santé

Dans le secteur de l'éducation :

- Engager des actions visant l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers des actions à inscrire dans le plan d'action

S'agissant des services rendus par la commune :

Pour améliorer le service rendu par la commune en mettant en exécution les actions retenus dans le plan d'action

En fin de compte, un plan d'action a été élaboré.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

CAMWATER :

CAPI : Computer Assistant Personal Interviewing

CCD : Cadre communal chargé du développement

CCC. : Cadre communal en charge des communautés

CMA : Centre médical d'Arrondissement

COGES : Comité de Gestion

COSA : Comité de santé

CS/CSI : centre de santé/Centre de santé Intégré

DD/MINEE : Délégué départementale du Ministère de l'Eau et Energie

DSCE : Document de la stratégie de la Croissance et l'Emploi

DSRP : Document de la Stratégie de réduction de la Pauvreté

FOSA : Formation sanitaire

INS : Institut National de Statistiques

MINEDUB : Ministère de l'Education de Base

MINEE : Ministère de l'Eau et Energie

MINEFOP : Ministère de Formation Professionnelle

MINESEC : Ministère de l'Enseignement Secondaire

ODD : Objectifs de développement Durable

OMD : Objectifs Millénaires du Développement

OSC : organisme de la Société Civil

PNDP : programme National de développement Participatif

PV : Procès-Verbal

SND30 : Stratégies nationales de Développement à l'horizon 2030

ZD: Zone de dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1*: Bilan de la collecte des données dans la commune de Guider* 15
Tableau 2: Etat des lieux des points d'eau dans la commune de GUIDER 23
Tableau 3: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune 24
Tableau 4: Etat des lieux des services de l'éducation 26
Tableau 5: Inventaire des services communaux 27
Tableau 6: Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe 29
Tableau 7: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge .. 30
Tableau 8: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 32
Tableau 9: Utilisation d'une source d'eau publique 34
Tableau 10: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée 35
Tableau 11: Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages 36
Tableau 12: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé 36
Tableau 13: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 37
Tableau 14: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau 38
Tableau 15: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES 38
Tableau 16: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source 39
Tableau 17: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence 40
Tableau 18: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin 41
Tableau 19: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 41
Tableau 20: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 42
Tableau 21: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable 43
Tableau 22: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence 46
Tableau 23: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé 47
Tableau 24: Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique 47
Tableau 25: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 48
Tableau 26: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 49

Tableau 27: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant 50
Tableau 28: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 51
Tableau 29: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 52
Tableau 30: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 53
Tableau 31: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence 56
Tableau 32: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire 58
Tableau 33: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public 58
Tableau 34: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence 59
Tableau 35: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement 60
Tableau 36: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle 61
Tableau 37: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence, Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE62
Tableau 38: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence 63
Tableau 39: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement 64
Tableau 40: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction 65
Tableau 41: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 66
Tableau 42: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 67
Tableau 43: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service 69
Tableau 44: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal 70
Tableau 45: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal 72
Tableau 46: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune 73
Tableau 47: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction 74
Tableau 48: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale 76

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe 30
Figure 2: Répondants par tranche d'âge masculin..... 31
Figure 3: répondant par tranche d'âge féminin 31

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Enquête menée auprès d'un chef de ménage à Golombé Kossi 16
Photo 2: Hôpital de district de Guider 26

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La décentralisation au Cameroun ouvre une nouvelle perspective aux Communes à travers les différentes lois promulguées notamment celle de 2004 et 2019. Suite à cette réforme, les communes jouent un rôle capital en matière de développement au sein de leur essor territorial. Ainsi, comme le prévoyaient les textes, cette décentralisation s'accompagne d'un transfert de compétences et de ressources. Les Communes conçoivent et planifient des projets qu'elles réalisent à travers les fonds mobilisés localement et également des ressources provenant de l'Etat et autres partenaires financiers. Ce schéma contribue à une forme d'équité en ce qui concerne la répartition la richesse du pays. Cette circonstance le plus souvent à développer des plaidoyers pour une réalisation des infrastructures sociales et économiques pouvant assurer un confort aux populations. Cette manœuvre résulte des objectifs globaux qui interpellent le monde afin de solutionner des contraintes majeures liées à l'existence humaine.

. Le Cameroun dans ses documents stratégiques à savoir le DSRP puis le DSCE et enfin la SND30 s'était fixé plus ou moins les objectifs importants dont ceux qui se rapportent aux champs d'investigation du ScoreCard demeurent à savoir :

- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien -être de tous à tout âge
- Assurer à tous, une éducation équitable, inclusive, de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Ainsi, la Commune de Guider qui est également interpellée face à ces enjeux, a contribué à mobiliser les investissements pour réaliser des infrastructures sociales et économiques. Par ailleurs les communes ont véritablement amélioré leur compétitivité en axant sans cesses leur effort vers le renforcement de capacités des ressources humaines. Ainsi les services traditionnels offert à la communauté sont permanemment améliorés et en les adaptant aux besoins du moment.

Le regard citoyen qui se considère comme un avis majeur que les bénéficiaires des infrastructures sociales notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, à la santé et à l'éducation et également au service d'état civil offert par la Commune reste légitime. Ainsi, avec l'appui du PNDP, la Commune de Guider a conduit une enquête SCORECARD (qui est une enquête menée auprès des ménages) afin de recueillir leur point de vue sur l'accessibilité des différentes infrastructures et autres services de la commune, leur état et aussi leur mode de gestion. Ainsi une enquête dense est conduite.

Ce document concentre les résultats de l'enquête SCORECARD menée dans la Commune de Guider et administré auprès de 320 ménages. Celle-ci a été menée par un OSC retenu par appel d'offre. Elle a démarré effectivement en novembre 2021 pour situer la période de sélection des OSC. La phase opérationnelle date de mars 2022. Ainsi ce rapport présente les acquis liés à l'enquête SCORECARD menée dans la Commune de Guider. Ce document s'articule autour de huit (08) parties :

1. Le Préface
2. Le Résumé exécutif
3. L'introduction générale
4. Offre publique et contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Guider
5. Principaux constats relevés dans les secteurs cibles

6. Plan d’action pour la mise en place d’un contrôle citoyen de l’action publique
7. Conclusion et principales recommandations
8. Annexes

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 289 quartiers/villages de la commune de Guider. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de Guider. Cette enquête s'appuie sur 20 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 16 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune *h*, M_i le nombre de ménages dans la ZD*i*, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i* de la Commune *h*.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

Le taux de

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) INSTRAD (Innovations et Stratégies pour le Développement) sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot 2. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière présente le bilan ci-après :

Tableau 1. Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**.1 :** *Bilan de la collecte des données dans la commune de Guider*

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
01	1951	Balga	16	00	00	00	RAS
02	1952	Soulkata	16	00	00	00	RAS
03	1953	Kergueng et Kolas	16	00	00	00	RAS
04	1954	Bebere, Sara et Djaoro Sali	16	00	00	00	RAS
05	1955	Lamorde3 et 4	16	00	00	00	RAS
06	1956	Kergueng et Ouro Alkali	16	00	00	00	RAS
07	1957	Badey et Beli	16	00	00	00	RAS
08	1958	Matafal et Doubas	16	00	00	00	RAS
09	1959	Tekeli	16	00	00	00	RAS
10	1960	Louguere Sali, Ouro Sarguere	16	00	00	00	RAS
11	1961	Djedjengue, Quartier Bainawa ,Golomo et Tonglon	16	00	00	00	RAS
12	1962	Keou, Berin, Babouri et Casier	16	00	00	00	RAS
13	1963	Wouro Nayie ,Badessi et Bambara	16	00	00	00	RAS
14	1964	Yorko et Gandourou	16	00	00	00	RAS
15	1965	Kossi	16	00	00	00	RAS
16	1966	Sebore et Djoma	16	00	00	00	RAS
17	1967	Ouro Maigari, Ouro Kessoum et	16	00	00	00	RAS

		Boussa					
18	1968	Ouro Bara	16	00	00	00	RAS
19	1969	Moyo Kora et Singuele	16	00	00	00	RAS
20	1970	Quartier Gada Mayo et Ouro Baskodje	16	00	00	00	RAS
Total	**20**		**320**	**00**	**00**	**00**	

Photo 1.1 : Photo Enquête menée auprès d'un chef de ménage à Golombé Kossi

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'OSC INSTRAD, ainsi que d'autres documents importants dont :

(i) Le guide de rédaction du rapport ScoreCard,

(ii) Le canevas du rapport ScoreCard,

(iii) Le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements,

(iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE GUIDER

L'offre publique et contrôle citoyen est une initiative qui vise à poser un regard des bénéficiaires sur les actions publiques destinées à solutionner les contraintes qu'ils vivent au quotidien dans le domaine de l'accès à l'eau potable, de la santé de l'éducation amis également des services communaux. Cette perception des populations de l'action publique se recueille suite à une série d'enquête menée par des professionnels. Ainsi, dans cette démarché, des données ont été collectées sur le terrain afin de présenter les différents acquis de cette Commune.

II.1 Présentation de la commune

La commune de Guider est situé dans le département du Mayo Louti, Région du Nord. Elle a été créée le 1er juin 1962 et couvre une superficie de 2438 Km².

a) Localisation de la Commune

Les limites de la commune de Guider sont :

- Au nord les communes de Bourha et Hina dans la région de l'Extrême-Nord;
- Au Sud par la commune de Bibémi;
- A l'Est par la commune de Figuil ;
- A l'Ouest par la commune de Mayo Oulo

La Commune est traversée par la route régionale N°1 (RR1), la route départementale N°17 (RD17), et diverses pistes communales et de pistes de collecte. Guider se trouve à (103 km) cent trois kilomètres au Nord de Garoua, chef-lieu de la Région du Nord, sur un axe goudronné, situation qui la rend très accessible.

b) Milieu biophysique

Il se caractérise par le climat, les sols, le relief, l'hydrographie et la végétation ainsi que la faune

Le climat

Le département du Mayo Louti est caractérisé par 05 mois de saison sèche et les températures oscillent entre 28 et 45°C. La température maximale de 45°C est observée au mois de mars et /ou avril tandis que les plus basses (20 à 28°C) entre décembre et janvier.35 La période de grande chaleur est éprouvante pour les populations (maladies diverses, inconfort, sécheresse) et par conséquent des campagnes de vaccinations sont organisées par les services de santé. La moyenne pluviométrique annuelle est de 950 mm. Les pluies sont inégalement réparties avec pour conséquences les re-semis (perte de semences) et les pertes de productions soit par les inondations cas de 2012 soit à cause de l'arrêt précoce des pluies. (Source : DD MINADER)

Le Sol

Six (06) catégories des sols existent dans la commune : • Les vertisols ou « Karal » caractérisés par leur teneur en argile provoquant des fentes de retrait en saison sèche (Sorawel, Béli, Matafal, Babarkine, etc…) • Les sols hydromorphes généralement inondés en saison de pluie et se prêtant aux cultures maraîchères en saison sèche (Gorom, Gaval, Paha, Kakala) • Les sols halomorphes localement appelés « Hardés » caractérisés par un excès de sodium. • Les sols en voie d'évolution dont les minéraux subissent un début d'altération chimique avec une apparition d'argile. Les sols minéraux bruts peu évolués d'érosion ou d'apport (colluvions et alluvions). • Les sols à sesquioxydes caractérisés par la montmorillonite à humus bien décomposé caractérisé par la kaolinite. (Source : DD MINADER)

Le Relief

Il est accidenté selon qu'on se trouve au Nord ou au Sud de la Commune. L'altitude moyenne se situe à 600m avec des variations de 400 m à 800 m à l'Ouest vers Béli. Le paysage peut se classer en deux types : Une zone de piedmont formée à la fois des plaines alluviales et de reliefs isolés comme les montagnes de Mousgoy. En avant de ceux-ci, se dressent les « Hossérés » vers Héri, Lombel et Badessi tous témoins des mouvements tectoniques anciens.36 Photo 9 : Une vue de Mousgoy Plus à l'est et au Sud, la zone des piedmonts se prolonge jusqu'aux vallées des cours d'eau du Mayo-Oulo et du Mayo-Louti.

L'Hydrographie

Les cours d'eau saisonniers (Mayo Oulo et Mayo Louti) qui arrosent la commune de Guider prennent leur source dans les monts Mandara (région de l'Extrême Nord). Ces eaux se jettent dans le Mayo Kébi (qui vient du Tchad), affluent du fleuve Bénoué. Tout comme ces cours d'eau, la plupart des puits tarissent en saison sèche.

La Végétation et la Faune

La végétation a subi de profondes modifications du fait des activités humaines. L'immigration, l'augmentation de la densité et la pression exercée sur les terres cultivables accélèrent le déboisement de façon remarquable. L'espace communal fait partie de la zone de transition séparant les savanes arborées au Sud et la steppe à épineux au Nord. La majorité des plaines est formée de savanes faiblement boisées, d'autre part, la végétation arborée est restée plus dense et on y trouve toutes les strates de la savane boisée à la forêt sèche. La végétation est composée des essences variées tels que : Azadirachta Indica (neem), Cassia Siaméa, Eucalyptus Camaldulensis, Albizia …. Terminalia Mentalis, Terminalia 37 Superbas, Ziziphus Mauritia, Ziziphus sp, Prosopis Africana, Combretum glutinosium, Boswelia Dolzielli, Commiphera Africana. Les espèces les plus exploitées et en voies de disparition dans la localité sont : Khaya Senegalensis (Caïlcédrat), Anageisus Biocayus, Banites Egyptiaga, Baobab, Tamarinier, Karité. La couche herbacée est essentiellement composée des essences dont le cycle de vie s'arrête avec la fin des pluies en septembre. (Source : DD MINFOF) (b) Faune Loin d'être dense, la faune de la Commune de Guider renferme quelques rongeurs tels les rats, les souris, les écureuils, les lièvres, les damans. Comme reptile on retrouve les lézards, les serpents, les varans … Les rares espèces aussi rencontrées dans la faune sauvage sont : Hyènes, Porc-épic, les crocodiles. Toutes ces espèces sont menacées et tendent à disparaître. (Source : DD MINFOF)

c) Le milieu humain

La commune de Guider regorge une diversités d'ethnies cohabitant pacifiquement.

Les principales ethnies

La commune de Guider est peuplée essentiellement de Guidar, des Daba et des Peuhls. Cependant on rencontre aussi des Fali, des Guiziga, des Mambaï, des Moundang, des Haoussa, des Sara, des NDjayes. Des goudés, des banas etc. Les autres peuples du Cameroun sont également représentés même si c'est en un petit nombre et habitent surtout la ville de Guider.

Les Principales religions Comme partout ailleurs, la commune de Guider regorge de toutes les religions cependant celles qui dominent sont l'Islam et le Christianisme.

Les Principales activités économiques L'économie de la commune de Guider repose essentiellement sur le secteur

primaire : agriculture et élevage. Les principales spéculations pratiquées sont : le maïs, le sorgho, l'arachide, le niébé, le riz, l'oignon, les bovins, les petits ruminants, la volaille et autres.

Composantes ethniques

Suite aux mouvements réguliers, la population de l'arrondissement de Guider se compose en majorité de Guidars, de Daba, des Fali, Peuhl et les autres composantes issues de la migration à savoir les Guiziga, les Moundang, les Toupouris et autres. De nos jours, la commune est constituée d'une diversité ethnique très riche. Parmi les ethnies non autochtones, seuls les Bororos sont essentiellement musulmans, les autres sont en majorité chrétiens.

II.1.2 Situation démographique

La commune de Guider compte 351 526 habitants (149 085 Hommes, 202441 femmes). Cette population est ainsi répartie : - 65 761 habitants (33 119 hommes et 32 642 femmes) pour l'espace urbain de Guider, - 4131 habitants (1 738 hommes et 2 116 femmes) pour celui de Tchontchi et, - 283 425 habitants pour la zone rurale (116 084 hommes et 167 339femmes) répartis dans 256 villages et 33 quartiers.

II.1.3 Situation géographique

La commune de Guider dans le département du Mayo Louti, Région du Nord. Elle est située entre 9°30 et 10°30 de lattitude Nord, et 13° et 14°de longitude Est.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

A sa création (en 1962), la commune de Guider dépendait administrativement de Garoua. Actuellement elle compte 06 Lamidats (Guider, Golombé (Tchontchi), Mousgoy, Douroum, Libé et Mayo Loué).

La commune de Guidar est peuplée essentiellemnt de Guidar, des Daba et des Peuhls. Cependant on rencontre aussi des Fali, des Guiziga, des Mambaï, des Moundang, des Haoussa, des Sara et des Djeng. Les autres peuples du Cameroun sont également représentés même si c'est en un petit nombre et habitent surtout la ville de Guider.

- Les Principales religions Comme partout ailleurs, la commune de Guider regorge de toutes les religions cependant celles qui dominent sont l'Islam et le Christianisme.
- Les Principales activités économiques L'économie de la commune de Guider repose essentiellement sur le secteur primaire : agriculture

Suite aux mouvements réguliers, la population de l'arrondissement de Guider se compose en majorité de Guidars, de Daba,des Fali, Peuhl et les autres composantes issues de la migration à savoir les Guiziga, les Moundang, les Toupouris et autres. De nos jours, la commune est constituée d'une diversité ethnique très riche. Parmi les ethnies non autochtones, seuls les Bororos sont essentiellement musulmans, les autres sont en majorité chrétiens.

L'agriculture

L'agriculture concerne près de 80% de la population globale. Les différentes spéculations sont le maïs, le sorgho pluvial, le coton, l'arachide, le niébé et les cultures maraîchères. Cette agriculture permet de produire ce dont a besoin les populations pour la subsistance. Elle se bute de plus en plus à un phénomène de saturation foncière dû à une forte demande en terre pour l'installation des populations évincées du milieu urbain. Par ailleurs, l'exploitation des parcelles en monoculture à accélérer leur dégradation. Il est nécessaire de mettre en œuvre de pratiques intensives afin de restaurer la fertilité et accroître les rendements.

Le commerce

Certains acteurs ont su développer l'activité commerciale au point d'acquérir une certaine notoriété au sein de la communauté locale. Ils sont installés au sein du marché de Guider dans des boutiques et vendent des produits venant des pays frontaliers dont le Nigeria pour la plupart. Cette activité s'est développée et semble intéresser les jeunes qui suite à une carence en éducation recourent au commerce afin d'accéder à la réussite sociale. Le commerce concerne près de 15% de la population active. Par ailleurs il existe une seconde catégorie des commerçants. Ce sont ceux qui vendent sur les étalages et parcourent les marchés des villages riverains.

Les marchés

Plusieurs commerçants ont centralisé leur action au niveau du marché de Guider. Ils ont fortement investi et leur rayonnement va jusqu'au niveau des pays frontaliers notamment le Tchad et le Nigeria. Une seconde catégorie de commerçants fréquente les différents marchés de la périphérie. Ils sont spécialisés dans l'achat et la vente des produits agricole et d'élevage. Ces derniers fréquentent les marchés dont les plus importants de la commune sont : Guider, Douroum, Mayo-Loué et Baïla

Petits emplois temporaires

Cet ensemble des villages est en phase de prospérité du fait de la diversification des activités que les acteurs locaux ont su mettre en œuvre. Par ailleurs, ces derniers ont persisté à pratiquer l'agriculture et l'élevage. L'offre liée à l'emploi concerne particulièrement les activités domestiques, l'agriculture et l'élevage. Dans le domaine de l'embouche bovine, la demande en main d'œuvre pour soigner, alimenter et abreuver les animaux est importante. Les différents éleveurs emploient chacun deux à trois personnes.

Elevage

L'élevage extensif est progressivement en train de disparaître au profit d'une toute nouvelle, fortement rentable. En effet, ce mode d'élevage résulte de la transformation qu'a subi l'écosystème local. Les pâturages et les espaces en friches ont disparues. Il a fallu aux éleveurs d'entreprendre quelques innovations. Ils ont été contraints de pratiquer de l'embouche bovine et du petit ruinant question de sauvegarder cette activité qui s'inscrit dans leur culture et surtout de réaliser des marges bénéficiaires importantes. Dans cette Commune, le cheptel est estimé à 95750 bovins, 37433 ovins, 18964 caprins, 6789 porcins, 114790 volailles.

L'accès à l'emploi

La politique gouvernementale à travers plusieurs initiatives dont : emploi jeune, différentes formations organisées pour une finalité d'insertion professionnelle sont destinées à résoudre la contrainte liée à la difficulté liée à l'accès à l''emploi.

La Commune de Guider est confrontée à cette difficulté. Cette institution accorde aux jeunes une priorité dans sa politique d'intervention. Ces derniers sont résolus à prendre en main leur destin en s'auto employant d'une part à travers une activité agricole qu'ils mènent eux-mêmes ou en se mobilisant comme ouvrier agricole d'autre part. La Commune envisage mettre en pratique une exploitation agricole qui se fixe plusieurs objectifs.

Pour cette initiative, elle bénéficie d'un appui de la Délégation d'Arrondissement du MINADER de Guider. Ils ont été conviés à plusieurs rencontres d'information au niveau de cette Délégation.

II.2 OFFRE PUBLIQUE DE BIENS ET SERVICES EN CONTEXTE DE DECENTRALISATION

Dans le processus de décentralisation en cours au Cameroun, Il est prévu un transfert de compétences et de ressources afin de permettre aux collectivités territoriales décentraliser de jouer efficacement leur rôle en matière de développement qui leur est assigné. Pour ce faire dans les secteurs notamment éducation, la santé et l'accès à l'eau potable, les décrets fixant les modalités de transferts de compétences sont en cours depuis 2010. Les communes du Cameroun ont déjà acquis plusieurs années d'expérience dans la gestion des compétences transférées. Il s'agit de :

- Le décret N°2010/0246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercices de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de santé publique ; Les Commune exercent les compétences en matière de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des centres de santé intégré, sans préjudice des responsabilités et prérogatives ci-après reconnues à l'Etat :

- L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation continue de la politique de l santé publique
- L'organisation, la gestion et le développement des formations hospitalières publiques, ainsi que le contrôle technique des formations sanitaires privées
- La détermination des conditions de création, d'ouverture et de fonctionnement des formations hospitalière publiques et privées ;
- La définition et le contrôle des normes de construction, d'équipement et d'entretien des formations hospitalières publiques et privées ;
- L'élaboration et la mise à jour de la carte sanitaire

- Le décret N°2010/0246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercices de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'éducation de base ;

- Les Communes exercent les compétences transférées en matière d'éducation de base sans préjudice des responsabilités et prérogatives ci-après reconnues à l'Etat :
- La définition et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire
- L'adoption des objectifs et orientations générales des programmes nationaux d'enseignement et de formation ;
- La détermination des conditions de création, d'ouverture et de fonctionnement des établissements publics et privés ainsi que le contrôle desdits établissements ;
- La définition et le contrôle des normes de construction et d'équipement des établissements de l'enseignement publics et privés ;
- L'élaboration et la mise à jour de la carte scolaire

- Le décret N°2010/0246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercices de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat ;

- Les Communes exercent les compétences transférées en matière de maîtrise d'ouvrage et de gestion des puits et des forges sans préjudice des responsabilités et prérogatives ci-après reconnues à l'Etat :
- L'élaboration et la mise en œuvre des plans ou projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement
- La définition des orientations des politiques et de stratégies nationales en matière de gestion de l'eau
- L'exploitation des eaux de source et des eaux minérales ;
- La détermination des conditions de protection et d'exploitation des eaux de surface et des eaux souterraines ;

Les implications du transfert des compétences et des ressources aux communes

Le transfert des compétences et des ressources aux communes impose aussi bien à l'Etat qu'aux communes des contraintes parmi lesquelles :

A- Pour L'Etat

- L'obligation de transférer à la commune les moyens nécessaires pour l'exercice optimal des compétences (financiers, humains, biens meubles et immeubles) ;
- L'obligation d'encadrer l'exercice des compétences transférées, en spécifiant toutes les sujétions techniques au moyen de cahiers des charges ;
- L'obligation d'accompagner au plan administratif et technique la commune dans l'exercice de la compétence ;
- L'obligation d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation régulière de l'exercice des compétences transférées.

B- Pour la commune

- L'obligation pour la commune d'exercer la compétence, car il ne s'agit pas d'une faculté ;
- L'obligation d'utiliser les ressources transférées par l'Etat pour les compétences correspondantes ;
- L'obligation de faire remonter les informations sur la mise en œuvre des compétences transférées à travers les rapports périodiques ;
- L'obligation d'impliquer les populations dans les phases d'élaboration des documents de planification, de programmation, de suivi de la réalisation des projets, dans le cadre de la participation citoyenne.

De ce point de vue, les Communes sont dorénavant chargées d'assurer une offre publique de services liées à ses prérogatives mais aussi de celles pour lesquelles les compétences lui sont transférées. Elles restent fortement engagées en ce qui concerne l'offre de service liée à l'accès à l'eau potable, la santé, l'éducation et aussi bien d'autres (notamment l'état civil, et d'autres services communaux)

II.3 ANALYSE DE L'OFFRE DANS LES QUATRE SECTEURS CIBLES

L'offre de service dans les quatre secteurs concerne l'approvisionnement en eau potable, en service de santé, en service de l'éducation et en offre de services communaux. Ainsi, les données relatives aux infrastructures liées à l'approvisionnement en eau potable, à l'accès aux soins de santé à l'éducation et aux services communaux ont été fournis par les sectoriels et les cadres de la Commune. Dans ce domaine, un questionnaire a été transmis aux différents responsables. En présence du superviseur de l'OSC, ces données ont été renseignées.

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

La ressource en eau représente aujourd'hui un enjeu majeur pour le développement socio-économique. Elle concerne les besoins vitaux des ménages, les activités économiques, la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire et la santé publique. La loi N°98-005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau au Cameroun fixe les respects des principes de gestion, de protection, de facilitation d''accès à l'eau. Cette même loi détermine les différentes point d'approvisionnement : les eaux de surface, les eaux souterraines, les eaux de source, les eaux minérales etc. Au vus des textes de cette loi, la commune de Guider comptes un ensemble des ressources hydrauliques ressortant divers types de points d'eau. Parmi ces points d'eaux existants, certaines sont fonctionnelles et d'autres défectueux. Il est également à noter qu'un mécanisme de gestion et d'entretien de ces points d'eau a été mis en place.

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune de GUIDER

Type de point d'eau potable	**Nombre de points d'eau de ce type**		**Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels**		**Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion**		**Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel**	
	Source Commune	**Source MINEE**	**Source Commune**	**Source MINEE**	**Source Commune**	**Source MINEE**	**Source Commune**	**Source MINEE**
Puits avec pompe à motricité humaine	12	12	07	07	12	12	03	03
Puits avec pompe électrique	02	00	00	00	00	00	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	374	269	174	180	30	78	30	47
Forage avec pompe électrique	81	31	28	28	81	31	24	24
Borne-fontaine	81	81	53	53	81	81	33	33
Source	00	00	00	00	00	00	00	00
Réseau d'adduction d'eau	00	00	00	00	00	00	00	00

communal								
Total	**550**	**393**	**262**	**268**	**204**	**202**	**90**	**107**

Source: Enquête CCAP2, commune GUIDER 2022 ; Autre réseau d'adduction d'eau CAMWATER

Il est constaté une inadéquation patente entre les données recueillies à la commune et celles collectées auprès des services de la Délégation départementale du MINEE. En effet, les données relatives au nombre des sources d'approvisionnement en eau potable n'ont pas du tout de rapprochement. La Commune dans ses affirmations comptabilise 550 points d'eau alors que la DDMINEE elle cumule 393 points d'eau.

En revanche, on peut faire un rapprochement par rapport au nombre de points d'eau fonctionnels qui sont de 262 pour la Commune et de 268 pour la DDMINEE. Le nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion est de 204 pour la Commune et de 202 pour la DDMINEE. Outre le nombre Global des points d'eau, les autres données sont tellement proches et laisse entrevoir un suivi qui à un moment donné avait mis en ensemble ces deux institutions. Seulement, la collaboration entre elles n'a pas perduré. Il reste à encourager une collaboration étroite entre la DDMINEE et la Commune afin que ces deux Institutions mettent en place une forme de synergie qui pourrait permettre un partage d'information afin que les données soient constamment collectées sur le terrain et au besoin actualisées dans leur différent fichier.

Par ailleurs, beaucoup des efforts ont été consentis par la commune afin d'atteindre ce résultat en termes de nombre des infrastructures hydraulique, vu le contexte de la Région du Nord avec la difficulté d'accès à l'eau potable.

Sur 550 points d'eau disponible la commune, seulement 262 sont fonctionnelles. Un nombre de 288 points d'eau sont hors d'usage.

Ainsi il est à noter qu'au lieu de créer de nouveaux ouvrages hydraulique, il serait pertinent de consacrer les efforts vers l'entretien, la restauration des ouvrages en pannes ou non fonctionnelles.

Sur 204 point d'eau disposant de mécanisme d'entretien, 90 seulement sont fonctionnels.

Ces données démontrent à suffisance que les infrastructures hydrauliques souffrent d'une difficulté d'entretien, de suivi, et de gestion.

Au vu de ces observations, quatre actions pertinentes méritent d'être retenues :

- Harmoniser le suivi des infrastructures hydrauliques entre la Commune et la DDMINEE
- Redynamiser les COGES et mettre sur pied un mécanisme d'entretien des points d'eau
- Organiser la formation ou le renforcement de capacité des artisans réparateurs ;
- Organiser les séances de sensibilisation des ménages sur le rôle et le devoir des différents acteurs intervenants dans l'entretien, la réparation et la gestion des ouvrages hydrauliques dans la commune.

II.3.2 Secteur santé

La politique de santé au Cameroun prend en compte un découpage spatial qui n'est pas nettement celui de l'administration territorial. L'entité de base ici reste le district de santé. Un district de santé est administré par un chef de district de santé qui pourrait se définir à l'échelle infra-départemental. Avec la décentralisation, les prérogatives des Institutions communale se sont vues renforcées par la gestion des FOSA notamment des CSI. Selon les normes sectorielles, une formation sanitaire est créé pour une population de près de 1500 habitant. Une formation sanitaire couvre un espace d'un rayon de près de 5 kilomètres.

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formations sanitaires fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					uivi technique	ppui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée		18	13	**NON**	**N**	**N**	**N**	**N**	N
Centre Medical d'Arrondissement		00	00	NON	N	N	N	N	N
Hôpital de district		01	01	**OUI**	**N**	**N**	**N**	**N**	OUI
Hôpital régional		00	00	NON	N	N	N	N	N
Hôpital de référence		00	00	NON	N	N	N	N	N
Formation sanitaire privée		06	00	NON	N	N	N	N	N
Autres (à préciser) _____		00	00	NON	N	N	N	N	N
Total		**25**	**14**						

Source: Enquête chef de district de sante, commune de guider JUIN 2022

Observation : environ 20 villages du district de sante de guider sont mal couvert par les fosa (formation sanitaire)

L'espace Communal de Guider compte 25 formations sanitaires. Ils se répartissent en 18 CS/CSI, 01 hôpital de district et 06 formations sanitaires privées. Dans le secteur public, toutes les formations sanitaires disposent des COSA et COGES. L'appui de la Commune est généralement orienté vers l'hôpital de district où elle intervient dans l'entretien et la gestion de cette formation sanitaire. Elle appui cette institution dans la gestion et l'entretien de la morgue, la dotation de cette formation sanitaire d'un corbillard et la prise en charge du chauffeur.

Les centres de santé ruraux doivent leur fonctionnement aux ménages résident ou fréquentant l'aire de santé ; Toutefois, les communautés locales à travers le COSA/COGES, mobilisent un fond de sécurité et prennent en charge des COMIS/propharmacien afin d'assurer le bon fonctionnement du centre de santé.

Photo 2.2: Photo Hôpital de district de Guider

II.3.3 Secteur de l'éducation

Sur le plan national, la stratégie de création des écoles est règlementée par ce qu'il convient d'appeler ici une carte scolaire, qui est une technique et procédure utilisées pour planifier les besoins futur d'éducation au niveau local et les moyens è mettre en œuvre pour satisfaire ces besoins. ; Dans le cas de la commune de guider, il découle de cette enquête que sur le plan de l'éducation, plusieurs types de services sont présentes. Ils vont du cycle de la maternelle à l'enseignement secondaire du second cycle. Ainsi, les observations portent sur le nombre d'établissements prévus par la carte scolaire comparativement à celui des établissements scolaires qui existent réellement sur le terrain.

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	23	23	00	11	23
	Privé laïc	01	01	00	01	01
	Privé confessionnel	02	02	01	01	02
	Ecole de parents	34	34	00	08	34
Primaire	Public	211	211	00	206	211
	Privé laïc	01	01	00	01	01
	Privé confessionnel	06	06	00	04	06
	Ecole de parents	23	23	01	00	23
Secondaire 1er cycle	Public	44	44	00	44	26
	Privé laïc	01	01	00	01	01

	Privé confessionnel	02	02	01	02	01
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
Secondaire 2ème cycle	Public	08	08	00	08	08
	Privé laïc	//	//	//	//	//
	Privé confessionnel	//	//	//	//	//
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
Total		**356**	**356**	**03**	**287**	**334**

Source: Enquête

Cette enquête permet de quantifier :

Au niveau du primaire :

- Environ 195 écoles ne disposent pas d'un nombre suffisant d'enseignants
- 212 écoles primaires de la commune sont en cycle complet (disposant de trois niveaux, initiation, cours élémentaire et cours moyen)
- 12 villages ne disposent pas d'écoles dans la commune selon les normes d'élaboration de la carte scolaire.

Au niveau du secondaire :

- Nombre D'établissement Du Secondaire à cycle complet 08
- 26 établissements ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants
- 10 villages ne sont pas couverts par un établissent scolaire du secondaire

Ainsi, au niveau primaire, sur 241 établissements scolaires, 195 ne disposent pas d'un nombre suffisant d'enseignants. Ce nombre frise les 80,91% des établissements restent concernés par cette contrainte. C'est un cas patent auquel des mesures urgentes restent à prendre. Ce problème se pose moins u niveau secondaire. Ici, ce rapport est de 21,81%.

Sur 356 établissements scolaires existant, 287 disposent de salles de classes en matériaux définitifs et 334 ont en leur sein des APEE fonctionnelles.

Ici l'action importante à mettre en œuvre demeure un plaidoyer pour affecter des enseignants**.**

II.3.4 Secteur des services communaux

La commune est la collectivité territoriale décentralisée de base crée par décret présidentielle qui fixe le ressort territorial et le chef-lieu. Elle a pour mission de faciliter l'accès à l'état civil des citoyens, l'urbanisation et logement, l'accès à l'éducation et équipements, l'organisation des activités culturelle et sportives, de promouvoir le droit à la santé pour tous et la sécurité des biens et service à travers la mise en place d'une police municipale.

La commune de Guider étant une collectivité territoriale décentralisé se doit de rendre un certain nombre de services aux ménages résidents sur son ressort territorial. Ainsi une liste des services usuels a été déroulée. Il s'agit de quantifier les services qui sont généralement rendus mais aussi de de préciser pour chacun le délai en jours pour l'obtention de celui-ci.

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	OUI	90 jours
Délivrance des documents d'urbanisme	NON	/
Aménagement des voiries	OUI	Pas de délais
Gestion des déchets / Assainissement	NON	NON
Légalisation des documents	OUI	01 jour
Authentification des documents	OUI	01 jour
Hygiène et salubrité	OUI	[redacted]
Aménagement des espaces verts et de loisirs	OUI	
Aménagement des aires de jeux	NON	
Eclairage public	OUI	
Transport public	OUI	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	OUI	
Autres (à préciser) _____		

Source: Enquête CCAP2, commune GUIDER 2022

Il paraît clair que presque tous les services listés sont rendus par la commune. Seuls quelques-uns. Il s'agit : de la délivrance des documents d'urbanisme, la gestion des déchets et assainissement puis l'aménagement des aires de jeux. Ces services ne sont peut-être pas signalés comme rendu mais les observations dans l'espace urbain de Guider ressort la présence par endroit des bacs à ordure en demi fut permettent la collète des déchets ménagers (cas de la gestion des déchets et assainissement). Cependant, il reste à mettre en place un dispositif performant d'évacuation et de traitement des déchets qui peut sembler peu couteux.

Dans l'ensembles des services rendus par la commune, il est à noter que les délais de l'aboutissement de ces bienfaits sont relativement cours. Ils s'obtiennent à moins de deux jours à l'exception de l'état civil qui a un délai de 90 jours.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Les pouvoirs publics et Les communes ont pour mission de consentir d'énorme efforts pour le bienêtre des populations (ménages) sur l'ensemble du territoire nationale et l'espace communale en particulier. Ces efforts sont beaucoup plus orientés sur les secteurs de l'eau et énergie d'où l'approvisionnement en eau potable, le secteur de la santé, l'éducation ; l'agriculture, l'élevage etc. Pour la mise en œuvre de ces efforts les compétences ont été transférée aux communes qui sont une représentation de la communauté. Ainsi un certain nombre de service se doit d'être rendu par chaque commune. Cette enquête menée auprès des ménages et sectoriels ressort leur appréciation en terme de nombre des infrastructures, de la satisfaction, du manque, de l'insuffisance, de la disponibilité, de la qualité des services reçu, du cout des services etc ;

un accent a été mis essentiellement sur quatre secteurs : sur l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation et de la fourniture des services communaux. Il en déduirait au terme des observations une prise de mesures efficientes pouvant se traduire en actions qui sera inscrit dans un plan d'amélioration.

III.1 Description de la population enquêtée

L'enquête s'intéresse au statut de répondant dans la famille. C'est ce qui permet de donner des proportions de répondants en lien avec le statut qu'occupe celui-ci au sein de la famille. Il en va du chef de ménage, des conjoint(e)s des chefs de ménages, des fils ou fille des parents ou autres proche parents.

Tableau 3.1: Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Total
Strate de résidence	Urbaine	50,50%	26,80%	16,50%	01,00%	05,20%	00,00%	100,00%
	Rurale	70,60%	18,60%	06,80%	01,40%	01,40%	01,40%	100,00%
	Total	64,50%	21,10%	09,70%	01,30%	02,50%	00,90%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Au vu de cette analyse, l'on peut déduire que l'enquête s'est déroulé en période de faible activité dans l'ensemble des ménages, ce qui explique la moyenne de 65,00% des répondants étant des chefs de ménages.

En milieu urbain, ils représentent 50,50% nettement inférieur à celui du milieu rural qui est de 70,60 du fait des multiples occupations des chefs de ménages en milieu urbain (fonctionnaires, commerçants, moto taximan, chauffeurs, etc). Par contre en milieu rural seul l'activité agricole occupe les ménages pendant une partie de l'année. On peut également énumérer plusieurs catégorie des membres des ménages ayants participés en lieu et place des chefs de ménages qui parfois sont absents, empêchés ou occupés les conjoints des chefs de ménages en milieu urbain représentent 26,80%, les

filles ou fils des chefs de ménages à 16,50% les père ou mère du chef de ménage ou de son/sa conjoint(e) se comptent à 01,00% les autres parents à leur tour sont à une proportion de 05,20% ceux qui sont sans lien de parenté n'ont pas participé à cet exercice.

En milieu rural, les conjoint des chefs de ménage ayant pris part à cet exercice son à 18,60%, les fils et fille des chefs des ménages se représentent à 06,80% les père et mère des conjoints une proportion de 01,40%. Les autres parents sont représentés à 1,40% et ceux qui sont sans lien de parenté s'estiment à 01,40%.

Les chefs de ménage ont été plus représentative. C'est ce qui confirme la crédibilité des informations reçus. Car ce sont les chefs de ménages ou leur conjoint qui connaissent le plus les différentes contraintes qu'ils rencontrent au quotidien.

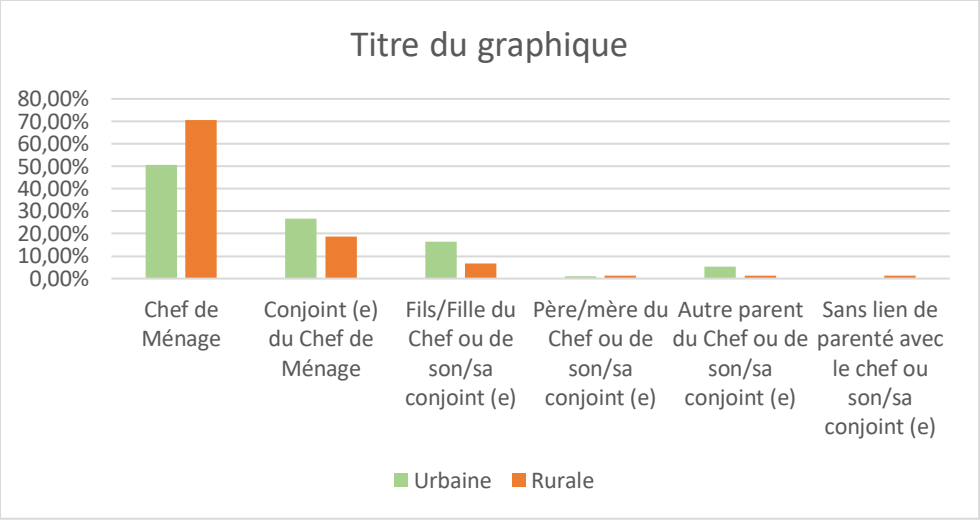

Figure 3.1 : Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

Cette figure illustre clairement les fortes proportions de la contribution des chefs de ménages et de leur conjointe.

Afin de s'affirmer sur la moralité, la catégorie des membres des ménages ayant participé /répondu au différents questionnaires administrés par les agents enquêteurs, un ensemble des critère d'appréciation s'est avéré nécessaire. Ceci porte essentiellement sur la répartition des membres des ménages par âge et par sexe d'une part et de leur lieu de résidence d'autre part.

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

		Sexe de l'enquêté								
		Masculin			**Féminin**			**Total**		
		Strate de résidence			**Strate de résidence**			**Strate de résidence**		
		Urbaine	**Rurale**	**Total**	**Urbaine**	**Rurale**	**Total**	**Urbaine**	**Rurale**	**Total**
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	04,10%	00,70%	01,60%	12,50%	05,80%	08,20%	08,20%	02,70%	04,40%
	[20 - 35[	36,70%	31,10%	32,60%	45,80%	34,90%	38,80%	41,20%	32,60%	35,20%

	[35 - 50[	34,70%	41,50%	39,70%	20,80%	32,60%	28,40%	27,80%	38,00%	34,90%
	Plus de 50 ans	24,50%	26,70%	26,10%	20,80%	26,70%	24,60%	22,70%	26,70%	25,50%
	Total	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L'analyse selon l'âge et le sexe des répondants et également leur lieu de résidence permet de mettre en évidence l'envergure de l'enquête. Elle concerne à la fois les milieux ruraux et ceux de la zone urbaine. De même l''analyse des sexes des répondant et les tranche d'âge ouvre la perspective de l'enquête aux différents groupes sociaux allant des hommes des femmes et des jeunes.

Ainsi, pour la tranche d'âge de moins de 20 ans, les répondants masculins de la zone urbaine sont estimés à 04,10%, il est de 00,70% en milieu rural. Les répondants féminins dans la même tranche d'âge sont à 12,50% en zone urbaine alors qu'ils représentent 05,80% en milieu rural.

Pour la tranche d'âge comprise entre 20 et 35 ans, les répondants masculins de la zone urbaine sont estimés à 36,70%. Ces derniers en milieu rural se comptent à une proportion de 31,10%. Dans la même tranche d'âge, les répondants féminins sont en milieu urbain dans l'ordre de 45,80% et 34,90% en milieu rural.

S'agissant de la tranche d'âge comprise entre 35 et 50 ans, les répondants hommes de la zone urbaine se représentent à 34,70% ceux du milieu rural sont à 41,50%. Les répondants féminins de cette tranche d'âge en milieu urbain se chiffrent à 20,80% alors que ceux du milieu rural se comptent à une proportion de 32, 60%.

Les plus de 50 ans masculin sont en zone urbaine à 24,50% et ces derniers forment une proportion de 26,70% en milieu rural. Les répondant femme dans cette fourchette d'âge en milieu urbain sont de près de 20,80% alors que ceux du milieu rural sont dans une proportion de 24,60%.

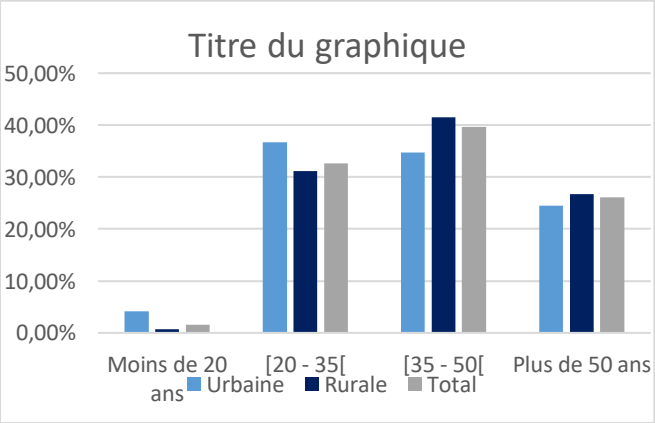

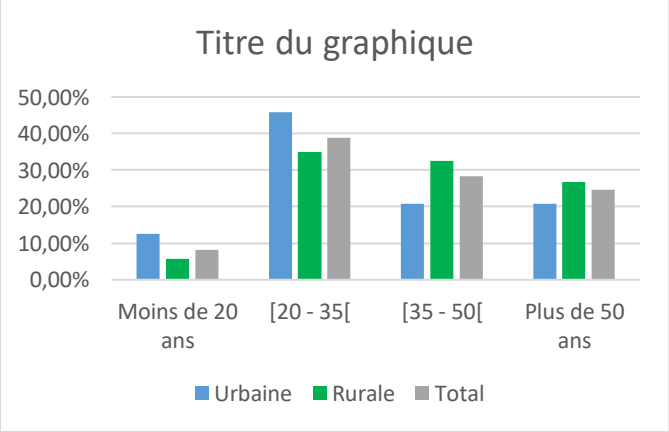

Figure 3.2 : Répondants par tranche d'âge masculin

Figure 3.3 : répondant par tranche d'âge féminin

Selon les deux figures, les répondants des deux tranches d'âge comprises entre 20 et 50 ans sont plus nombreux.

Cette analyse arrive à monter une représentativité conséquente pour toutes les tranches d'âge et pour tous les sexes ainsi dans les différents milieux de vie de la population de cette Commune.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Afin d'avoir un meilleur aperçu de l'approvisionnement en eau potable, les investigations ont porté sur l'utilisation des points d'eau par les bénéficiaires, l'accessibilité des points d'eau par les communautés riveraines, également sur son niveau d'entretien et de maintenance et par la suite, sur la caractérisation du point d'eau. Cette étude s'est focalisée sur la quantification du niveau de satisfaction des bénéficiaires pour enfin proposer des actions en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Dans l'optique de disposer des statistiques convaincantes sur l'utilisation des points d'eau dans la Commune, une typologie de ces infrastructures a été effectuée. Il a été question de mettre en évidence les proportions des puits à motricité humaine, des puits à pompe électriques, des puits à ciel ouvert, des forages avec pompes à motricité humaine, des forages avec pompe électrique, des bornes fontaine, bref, de toutes les formes d'infrastructures hydrauliques existantes au sein de cette Commune.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

		Puits avec pompe à motricité humaine	**Puits avec pompe électrique**	**Puits à ciel ouvert**	**Forages avec pompe à motricité humaine**	**Forage avec pompe électrique**	**Borne-fontaine**	**Source**	**Mare**	**Réseau d'adduction d'eau**	**Adduction en eau potable (CAMWATER)**	**Rivière**	**Autre**
Strate de résidence	Urbaine	08,20 %	06,20 %	49,50%	08,20 %	07,20 %	05,20 %	01,00%	01,00%	01,00%	74,20%	00,00%	00,00%
	Rurale	09,50 %	00,90 %	55,70%	17,60 %	00,50 %	00,00 %	03,20%	03,20%	00,00%	00,00%	36,70%	00,00%
	Total	**09,10 %**	**2,50%**	**53,80%**	**14,80 %**	**02,50 %**	**01,60 %**	**02,50%**	**02,50%**	**00,30%**	**22,60%**	**25,50%**	**00,00%**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

En milieu urbain comme en milieu rural existe une multitude de sources d'approvisionnement en eau potable. Celle

qui dessert un nombre important des ménages demeurent les Puits à ciels ouvert qui concernent 49,50% des ménages urbains et 55,70% des ménages ruraux. Ces infrastructures demeurent certes douteuses du point de vue de la diffusion de certaines endémies hydriques mais garantissent à une forte proportion de ménages l'accès à l'eau. Les puits à ciel ouvert en milieu urbain ne sont pas seulement exploités pour la consommation comme eau de boisson cependant, cette ressource moins coûteuse que celles issues du réseau CAMWATER sert à effectuer différents travaux domestiques (lessive, vaisselle) pour cette raison en milieu urbain notamment, les ménages ayant accès à cette ressource se chiffrent à 74,20%. C'est également le cas pour certains ménages ruraux qui disposent de l'eau des forages à motricité humaine pour la boisson (17,60%) et de l'eau du puits pour les travaux domestique. La même justification trouve de raison s'agissant des eaux de rivières. En milieu rural, 36,70% des ménages y vont juste pour la lessive et la vaisselle. L'accès à l'eau de rivière réduit la pénibilité d'exhaure. Sauf qu'elle n'ait accessible qu'en saison pluvieuse et partiellement en saison sèche.

Néanmoins pour la proportion des ménages utilisant l'eau des rivières et l'eau de puits à ciel ouvert, il se trouve que ceux-ci s'exposeraient à des risques endémiques majeurs. **Il serait souhaitable d'engager une action citoyenne de potabilisation d'eau**. Pour aboutir à une formation des membres de ces communautés en technique de potabilisation d'eau en milieu rural.

Si cette analyse s'intéresse aux différentes sources d'approvisionnement en eau dans les Communes il serait intéressant de rapporter cette analyse sur uniquement les sources d'approvisionnement d'eau publique.

Les sources d'eau publiques se dénombrent en Puits à motricité humaine, en puits avec pompe électrique, en forages avec pompe électrique, en forages avec pompes à motricité humaine, en sources, rivières Réseau d'adduction d'eau et en Borne-fontaine.

Tableau 3.4: Utilisation d'une source d'eau publique

		Principale source d'approvisionnement en eau								
		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne-fontaine	Total
Strate de résidence	Urbaine	19,10%	05,90%	07,40%	02,90%	01,50 %	00,00 %	61,80%	01,50%	100,00 %
	Rurale	43,90%	01,90%	00,90%	16,40%	02,80 %	34,10 %	00,00%	00,00%	100,00 %
	Total	37,90%	02,80%	2,50%	13,10%	02,50 %	25,90 %	14,90%	00,40%	100,00 %

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L'essentiel des ménages en zone urbaine utilise en premier lieu le réseau d'adduction d'eau. Le système local permet à tout le monde d'en consommer puisque des vendeurs d'eau à l'aide de pousse-pousse sillonnent la ville pour offrir leur service. La proportion de 19,10% de ménages utilisant l'eau de puits rejoint ce qui a été dit plus haut à savoir l'utilisation pour effectuer les tâches domestiques de lessives et de la vaisselle.

En milieu rural en revanche, parmi 43,90% des ménages qui utilisent l'eau du puits, ces mêmes ménages on également accès à l'eau de forage, mais du fait de plusieurs problèmes qui ont été enregistrés autour de ces nouvelles sources d'approvisionnement. Il s'agit le plus souvent de panne, de la mauvaise gestion du point d'eau et bien d'autres contraintes encore. Pour cette raison en milieu rural l'utilisation des forages à motricité humaine se limite seulement à 16,40%. Le forage qui s'illustre comme infrastructure hydraulique qui aurait révolutionné l'accès à l'eau potable devrait être accessible par tous.

Ainsi, trois actions citoyennes se déclinent. L'une d'elle consiste à redynamiser les comités de gestion des forages, engager un plaidoyer pour la restauration des points d'eau en panne auprès de l'administration, les hommes politiques ou les élites et en fin former ou renforcer les capacités des artisans locaux sur les techniques d'entretien des points d'eau.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Les points d'eau notamment les puits avec pompe à motricité humaine, des puits à pompe électrique, des forages à pompe électrique, des forages à motricité humaine et de plusieurs autres sources d'approvisionnement en eau sont à usage public. L'importance reste de s'intéresser à leur accessibilité par les populations ciblées lors de cette étude. Il revient de s'interroger par rapport à ces sources d'approvisionnement en eau : celles-ci bien qu'elles soient

implantées et fonctionnelles, la population a-t-elle accès à ces différentes sources d'approvisionnement en eau?

Tableau 3.5: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

		Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée								
		Puits avec pompe à motricité humaine	**Puits avec pompe électrique**	**Forage avec pompe électrique**	**Forages avec pompe à motricité humaine**	**Source**	**Rivière**	**Réseau d'adduction d'eau**	**Borne-fontaine**	**Total**
Strate de résidence	Urbaine	25,00%	04,50%	06,80%	00,00%	00,00 %	00,00 %	61,40%	2,30%	100,00 %
	Rurale	45,10%	02,10%	01,40%	14,80%	01,40 %	35,20 %	00,00%	00,00%	100,00 %
	Total	**40,30%**	**02,70%**	**02,70%**	**11,30%**	**01,10 %**	**26,90 %**	**14,50%**	**00,50%**	**100,00 %**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

En zone urbaine, 25,00% des ménages s'alimentent au niveau de puits à motricité humaine alors que 61,40% au niveau du réseau d'adduction d'eau. Une proportion de 04,80% et 06,80% au niveau des forages. Ces chiffres révèlent une fois de plus qu'en milieu urbain la disponibilité des point d'eaux potable, la bonne répartition et l'accès reste facile. La première proportion de 25% concerne pour une grande proportion les ménages qui en plus de l'accès au réseau d'adduction d'eau utilise l'eau du puits pour les travaux ménagers.

En milieu rural, une proportion de 45,10% des personnes interrogées accède au puits à pompe à motricité humaine. Une proportion de 35,20% s'alimente en eau au niveau de la rivière. Les forages à motricité humaine desservent 16,20%. Ces chiffres illustrent clairement les contraintes en milieu rural pour l'accès à l'eau potable. La réalité rurale qui a été présenté par certains chefs de ménages dénote une prise de conscience générale liée à l'expansion de certaines maladies hydriques, dû à la qualité de l'eau et au goût. C'est Pourquoi pour des besoins de consommation, les ménages s'alimentent au niveau des forages à l'aide des bidons. Les autres besoins sont assouvis au niveau des puits ou de la rivière. Ce faible taux se justifie du fait des heures d'ouvertures des points d'eau potables(forages) et les heures des travaux ménagers et aussi le retour tardif de certains membres des ménages des travaux champêtres qui préfèrent utiliser les eaux des puits les plus proches.

Cependant, certes que les ménages ont accès aux différentes sources d'approvisionnement en eau. Celles-ci arrivent-elles à satisfaire les besoins des ménages ? C'est pourquoi il était nécessaire d'interroger effectivement les ménages par rapport à la satisfaction qu'ils ont de la principale source d'approvisionnement en eau. Il ressort également la

fréquence liée à la disponibilité de la principale source d'approvisionnement.

Tableau 3. 6: Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	**Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau**			
			Une fois	**Deux fois**	**Trois fois**	**Total**
Strate de résidence	Urbaine	41,70%	20,80%	75,00%	04,20%	100,00 %
	Rurale	25,00%	27,80%	55,60%	16,70%	100,00 %
	Total	**29,20%**	**26,00%**	**60,40%**	**13,50%**	**100,00 %**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

En milieu urbain, 41,70% des ménages interrogés trouvent que la principale source d'approvisionnement en eau satisfait leur besoin. En effet ce chiffre cache un autre qui est de 58,30% d'autres à qui la principale source d'approvisionnement ne satisfait pas. En milieu rural la satisfaction par rapport à la principale source d'approvisionnement concerne 25% des ménages. Il faudra noter ici également que 75% ne sont pas du tout satisfait. A ces résultats, se pose également la question liée à la fréquence de la disponibilité. Peu de ménages dans cette fréquence accèdent une seule fois à cette source d'approvisionnement en eau. C'est ce qui concerne 20,80 ménages en milieu urbain et 27,80 en zone rurale. Les ménages qui accèdent deux fois demeurent plus importants. Ils sont de 75,00% en milieu urbain contre 55,60% en zone rurale. Très peu de ménages ont une fréquence d'accès à trois fois. Ces résultats corroborent la statistique des points d'eau présentés plus haut. Il existe selon la statistique de la Commune 374 forages à motricité humaine dont 174 seulement restent fonctionnels. **Il demeure urgent de développer un plaidoyer pour restaurer les points d'eau en panne.**

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

Disposer d'un parc infrastructurel hydraulique sans toutefois développer une stratégie d'entretien et de maintenance engage les communes à enregistrer des échecs dans leur politique d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable. Dans le cadre des enquêtes liées à cette étude, le temps d'immobilisation d'une infrastructure suite à une panne a été observé. Selon les ménages, les pannes bloquent la fonctionnalité des points d'eau selon un temps relativement plus ou moins long. Dans ce cadre, les résultats obtenus sont mitigés.

Tableau 3.7: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

		Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau				
		Moins d'une semaine	**Entre une semaine et un mois**	**Entre un mois exclu et trois mois**	**Plus de trois mois**	**Total**
Strate de résidence	Urbaine	48,30%	51,70%	00,00%	00,00%	100,00%
	Rurale	44,80%	44,80%	03,40%	06,90%	100,00%
	Total	**46,60%**	**48,30%**	**01,70%**	**03,40%**	**100,00%**

Source : Enquête CCAP2, commune Guider 2022

Il ressort de cette enquête, qu'en zone urbaine, une proportion de 48,30% trouvant que le temps mis pour la réparation de la panne dure moins d'une semaine alors qu'en milieu rural 44,80% affirme la même chose. De façon globale plus de la moitié des répondants de la zone urbaine comme en zone rural, trouvent que le temps mis pour la réparation dure entre une semaine, un mois voire plus. En effet l'entretien des points d'eau incombe une multitude d'acteurs (le COGES, les communautés, le chef de village, la commune etc.) Leur diversité crée parfois une certaine confusion dans l'appréciation des bénéficiaires d'où parfois un problème de gestion et d'entretien des ouvrages hydrauliques trainant.

Il est donc nécessaire de définir le rôle de chaque intervenant dans la gestion des ouvrages hydrauliques. Une forte sensibilisation des acteurs, et la présence régulière de la commune dans l'accompagnement dans la gestion et l'entretien des ouvrages hydrauliques.

Afin de remettre en service les différents types de point d'eau principaux, les ménages relèvent la catégorisation des différents acteurs intervenants selon leur perception

Tableau 3. 8: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

		Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
		Commune	**Etat**	**Une élite**	**Le comité de gestion du point d'eau**	**Chef de village/quartier**	**CAMWATER / CDE**	**Autres partenaires**
Strate de résidence	Urbaine	00,00%	00,00%	01,50%	04,40%	02,90%	33,80%	01,50%
	Rurale	01,90%	00,50%	00,50%	03,70%	07,90%	00,00%	00,00%
	Total	**01,40%**	**00,40%**	**00,70%**	**03,90%**	**06,70%**	**08,20%**	**00,40%**

Source : Enquête CCAP2, commune Guider 2022

Dans la zone urbaine 33,80% des répondants attribuent la responsabilité de remise en service des principaux types

de point d'eau à CAMWATER c'est ce qui est normal s'agissant de l'adduction d'eau. Dans la plupart des cas, les chefs de ménages connaissent parfaitement qu'il leur revient la charge d'entretenir les ouvrages hydrauliques. Ils hésitent à désigner ou ne connaissent pas leurs responsabilités. Partout les proportions des ménages qui s'expriment sont faibles. Il reste dès lors urgent pour la Commune tout en redynamisant les comités de gestion de **prôner une action de communication visant à l'appropriation véritable des ouvrages par les bénéficiaires eux-mêmes.**

L'appréciation des répondants sur la gestion et l'entretien des points d'eau est axée sur le rôle que jouent les COGES, la commune, CAMWATER la Communauté et d'autres acteurs.

Tableau 3.9: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

		Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
		COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Urbaine	04,40%	08,80%	51,50%	22,10%	16,20%
	Rurale	00,90%	05,10%	00,00%	78,50%	17,80%
	Total	01,80%	06,00%	12,40%	64,90%	17,40%

Source : Enquête CCAP2, commune guider 2022

La gestion, l'entretien et la maintenance sont des fonctions essentielles pour la durée de vie d'un point d'eau. Ces fonctions devraient être assumées de manière systématique pour chaque groupe d'utilisateur du point d'eau. Les utilisateurs de ces ouvrages devraient formellement connaître ceux qui sont à la charge de cette responsabilité. Cependant lors de cette enquête, seulement 4,40% des ménages du milieu urbain trouvent que c'est une responsabilité du COGES. En milieu rural, 00,90% attribue cette responsabilité au COGES. Par ailleurs, 08,80% des ménages de la zone urbaine trouvent que c'est du rôle de la Commune d'assurer ces différentes fonctions contre 05,10% de ceux de la zone rurale. Comme l'adduction d'eau à travers le réseau de distribution CAMWATER ne concerne que le milieu urbain, 51,50% des ménages interrogés dans cette zone affirment que c'est de la responsabilité de cette structure étatique d'assumer ces différentes charges. L'entretien et la maintenance des points d'eau en milieu rural, 78,50% des ménages affirment que ce de la charge de la communauté. C'est ce qui justifie une bonne appropriation des ouvrages par les ménages. **Une action de clarification par rapport à la responsabilité liée à l'entretien et à la gestion des ouvrages seraient légitimement engagée.**

Toutefois, la gestion, l'entretien et la maintenance génèrent des coûts qui devraient être supportés soit par les bénéficiaires eux-mêmes soit par d'autres acteurs. C'est ce qui ouvre la perspective sur la contribution financière des ménages pour assure le fonctionnement du COGES.

Tableau 3.10: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES

Strate de résidence	Urbaine	00,00%
	Rurale	00,00%
	Total	**00,00%**

Source : Enquête CCAP2, commune Guider2022

Les ménages affirment qu'ils ne contribuent pas financièrement pour le fonctionnement des COGES mis en place pour la gestion des ouvrages hydraulique. Cette situation hypothèque la durée de vie des ouvrages. La mise en place d'un comité de gestion d'un ouvrage nécessite une formation des bénéficiaires sur leur rôle et devoir, leur fonctionnement et même l'élaboration d'une charte de gestion de l'ouvrage. L'ignorance de ces différents points expliquerait la faible appropriation des ménages de ces investissements. Il conviendrait le renforcement des capacités des membres des COGES et la sensibilisation des ménages sur leurs rôles et devoir dans le fonctionnement des COGES.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Les points d'eau se caractérisent à travers leur accessibilité, et également à la distance moyenne du ménage par rapport à la principale source d'approvisionnement en eau, mais aussi du temps moyen mis pour arriver au point d'eau et de l'affluence des utilisateurs autour de cette infrastructure.

Tableau 3.11: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

	Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	**Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau**	**moyen (en minutes) d'attente au point d'eau**	**Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau**	**Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau**					
					Très bon	**Bon**	**Passable**	**Mauvais**	**Très mauvais**	**Total**

Strate de résidence	Urbaine	7557,4	12,6	15,1	12,4	01,50 %	38,20 %	41,20 %	16,20 %	02,90 %	100,00 %
	Rurale	3303,1	12,8	11,5	12,6	02,30 %	15,40 %	36,40 %	36,90 %	08,90 %	100,00 %
	Total	4328,9	12,8	12,4	12,6	02,10 %	20,90 %	37,60 %	31,90 %	07,40 %	100,00 %

Source : Enquête CCAP2, commune Guider 2022

Les ménages en milieu urbain se situent en moyenne à 7557,4 m du point d'eau. Cette distance est réduite en milieu rural et se situe à 3303,1 m. Pour effectuer le trajet du lieu de résidence au point d'eau, les ménages perdent en zone urbaine 12,6 minutes contre 12,8 minutes en milieu rural. Ces distances sont extrêmement longues pour accéder à l'eau. Il faut également noter que, plus la distance est longue, transporter une quantité importante d'eau devient difficile. La Commune gagnerait en apportant un appui à l'équipe du comité de suivi dans la conduite du plaidoyer pour une augmentation du nombre de point d'eau dans le strict respect du besoin.

Les appréciations que les ménages ont du service rendu par le point d'eau varient en milieu urbain. 01,50% trouve que ce service est très bon, 38,20% le trouvent bon, 41,20% le trouve passable, 16,20% le trouve mauvais et 02,90% le trouve très mauvais

En milieu rural, 02,30% le trouve très bon, 15,40% le trouve bon, 36,40% le trouve passable, 36,90% le trouve mauvais, 08,90% le trouve très mauvais.

Ces différentes appréciations révèlent des proportions tout à fait acceptables qui se comptent entre Très bon et passable aussi bien que pour le milieu urbain que la zone rurale. Ces avis résultent du trajet qui est dans les deux milieux de résidence longs et du temps à consacrer à cette corvée qui est également long.

Les point d'eau qui desservent les communautés parfois ont des appréciations diverses relativement à la qualité de l'eau. Les consommateurs trouvent que l'eau qui en est issue a parfois une odeur, un goût ou une coloration.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages n'ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau		
		A une d'odeur	**A un goût**	**A une couleur**
Strate de résidence	Urbaine	38,20%	51,50%	45,60%
	Rurale	58,90%	67,30%	57,90%
	Total	**53,90%**	**63,50%**	**55,00%**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

En milieu urbain, 38, 20% des ménages ayant subi cette enquête trouve que l'eau issue de la principale source d'approvisionnement a une odeur, 51,50% trouvent qu'elle a un gout et 45,60% trouvent qu'elle a une couleur. En

milieu rural, 58,90% affirme qu'elle a une odeur, 67,30% déclarent qu'elle a un gout et 57,90% trouve qu'elle a une couleur. Ces observations conduisent à remettre en cause selon leur avis la qualité de l'eau que la population consomme. **Dans ces circonstances l'action urgente à prendre serait de former les bénéficiaires sur le filtrage et la potabilisation de l'eau.**

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Les communautés locales parfois expriment des besoins sous forme de plaidoyers afin d'accéder à un financement publique liés aux infrastructures sociales de base. Dans ce contexte, ces doléances ont été transmises par des proportions de populations variables et en destinations des acteurs divers.

Tableau 3.13: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

		Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite
		Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	
Strate de résidence	Urbaine	00,00 %	00,00 %	33,30 %	00,00%	66,70%	16,70%	50,00%	00,00 %	00,00%
	Rurale	56,80 %	18,90 %	29,70 %	02,70%	78,40%	29,70%	00,00%	05,40 %	05,40%
	Total	48,80 %	16,30 %	30,20 %	02,30%	76,70%	27,90%	07,00%	04,70 %	04,70%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

La Commune a souvent reçu des expressions des besoins par les communautés locales. Suite à cette enquête, en milieu urbain, les ménages ne sollicitent pas du tout la Commune pour cet appui du fait de la présence du réseau d'adduction d'eau CAMWATER dans l'espace urbain. En revanche, en zone rurale, 55,80% plus de la moitié des ménages ont recours à la commune (maire) pour un besoin d'approvisionnement en eau. Dans cette manœuvre, l'Etat est peu sollicité 18,90% des ménages du milieu rural s'adresse à l'administration en charge de l'eau, aux acteurs particuliers notamment les élites et aux chefs de villages pour entreprendre des démarches auprès des autres types d'acteurs (ONG, bailleurs de fond, les âmes de bonne volontés etc.).

L'expression d'un besoin en approvisionnement en eau ne garantis pas systématiquement une réponse favorable. Dans la plupart des cas les réponses qui sont obtenus ne cadrent pas avec les attentes des populations.

Tableau 3. 14: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon

l'intervalle du temps mis de satisfaction

		Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau	
			Moins d'un mois	Total
Strate de résidence	Rurale	00,00	100,00%	100,00%
	Total	**00,00**	**100,00%**	**100,00%**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les besoins en approvisionnement en eau adressés à la commune concernent essentiellement les ménages des zones rurales. Ces demandes ont connu un temps relativement court pour recevoir une réponse favorable. Celui-ci est de moins d'un mois. Ces résultats restent louables en ce sens que la commune selon ces déclarations partage la préoccupation de ses citoyens.

L'approvisionnement en eau des ménages rencontres des contraintes de divers ordres. Certaines sont liées à l'éloignement, à la qualité de l'eau, à l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, à la mauvaise gestion du point d'eau à une mauvaise politique de maintenance des ouvrages et au coût élevé d'approvisionnement en eau.

Tableau 3.15: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	**Mauvaise qualité de l'eau**	**Insuffisance des points d'approvisionnement en eau**	**Mauvaise gestion du point d'eau**	**Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne**	**Coût élevé de l'approvisionnement en eau**	**Autres à préciser**
Strate de résidence	Urbaine	20,00%	28,60%	31,40%	08,60%	02,90%	07,10%	00,00 %
	Rurale	29,30%	70,20%	72,30%	33,00%	02,60%	00,00%	02,60 %
	Total	26,80%	59,00%	61,30%	26,40%	02,70%	01,90%	01,90 %

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les causes liées au non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable résultent de l'éloignement du point d'eau. Ainsi, 20,00% des ménagent en milieu urbain en souffre contre 29,30% en zone rural. La cause de l'insatisfaction résulte aussi de la qualité de l'eau. 28,60% des ménages en milieu urbain trouvent que cette eau est de mauvaise qualité contre 72,30% en milieu rural. C'est également le cas de l'insuffisance des points d'approvisionnement qui cause de réaction d'insatisfaction issus des ménages de la zone urbaine. Ici, 31,40% des ménages l'exprime vivement

contre 72,30% en milieu rural. La mauvaise gestion des points d'eau crée également des sentiments d'insatisfaction dont 08,60% en milieu urbain pour 33,00% en zone rural. Bref ces différentes révélations faites par les ménages bénéficiaires, interpelle le pouvoir public qui doit dorénavant réviser sa stratégie d'intervention en matière de l'eau. Les bénéficiaires devront mener un contrôle citoyen lors de la réalisation des ouvrages hydrauliques afin de s'assurer de la profondeur de l'ouvrage, de la qualité des eaux obtenues et le matériel utilisé pour les travaux de finition de l'ouvrage. Ainsi ils donneront leur avis sur la qualité des différents produits obtenu lors de la réception définitive de l'ouvrage. **C'est ce qui conduirait à retenir une action sur la mise en place des cadres de concertation dans chaque village/quartiers pour mener des action citoyen visant le développement de chaque localité.**

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Suite aux différentes analyses liées à l'approvisionnement en eau potable, il revient à projeter des actions en vue d'améliorer les services rendus en eau potable. Celles-ci tiendront compte de l'engagement citoyen à vouloir créer une dynamique pouvant soutenir cet effort du pouvoir public ou alors mener des actions souveraines garantissant de fait une nette amélioration des services liés à l'eau potable. L'engagement citoyen ici se traduit par la contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire, la donation du site de construction d'un point d'eau, le plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..) et de la redynamisation/mise en place du COGES. Ainsi, les ménages qui ont été approchés par rapport à cette enquête ont été questionnés sur leur engagement véritable. En effet il leur a été demandé la question de savoir, quelles sont les actions dans lesquelles leur ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'accès à l'eau potable ? Est-ce une contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau ? bref une fourchette d'actions pourraient s'identifier que les communautés locales tenteront de mettre en œuvre de manière endogène.

Tableau 3.16: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser
Milieu de résidence	Contribution pour la construction d'un point	Donation du site de construction d'un	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG	Redynamisation/ mise en plac	Quelles sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à	Encouragement à l'intégration des femme	Suivi de la production des comptes rendus	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur	Participation aux campagnes périodiques	Participation aux campagnes de sensibilisation sur	

		d'eau supplémentaire	point d'eau	, Association, élites, Entreprises etc..)	e du COGES	s'engager en vue de l'amélioration de l…: Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	s dans le COGES	sur la gestion du point d'eau par le COGES	chargé de la maintenance du point d'eau	de potabilisation de l'eau dans la localité	la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l…	
Strate de résidence	Urbaine	87,60%	09,30%	26,80%	04,10%	11,30%	03,10%	03,10%	06,20%	04,10%	04,10%	00,00%
	Rurale	68,80%	27,10%	25,30%	02,70%	19,50%	05,40%	01,80%	00,90%	02,70%	01,40%	03,20%
	Total	**74,50%**	**21,70%**	**25,80%**	**03,10%**	**17,00%**	**04,70%**	**02,20%**	**02,50%**	**03,10%**	**02,20%**	**02,20%**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les ménages qui ont subi cette enquête de manière individuelle se sont prononcé pour la prise d'engagement pour un certain nombre d'actions qui découlent des constats de disfonctionnement et des manquements relatifs à l'approvisionnement en eau potable :

- En zone urbaine, 87,60% des ménages trouvent qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de points d'eau. En zone rurale, ils sont dans une proportion de 68,80% à soutenir cette hypothèse.
- Pour ce faire, très peu d'entre eux sont unanimes à accorder un site où ce point d'eau sera installé. Ils sont dans une proportion de 09,30% en zone urbaine et en milieu rural ils atteignent une proportion de 27,10%.
- Certains trouvent qu'il est nécessaire de développer des plaidoyers auprès des donateurs ; ceux-là représentent une proportion de 26,80% en milieu urbain contre 25,30% en milieu rural
- Ceux qui pensent qu'il faut redynamiser les COGES des points d'eau sont peu représentatifs. Globalement ils représentent 03,30%.
- Peu de ménages également est prêt à soutenir financièrement cette initiative. Ils sont à 17,00% ayant répondu favorablement à cette démarche.
- Ceux qui pensent qu'il faut intégrer les femmes dans les COGES sont de l'ordre de 04,70% tout comme ceux relatifs au suivi de la production des compte rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES qui ici concerne 02, 20%.
- Les ménages restent également peu engagés s'agissant d'autres actions notamment : La facilitation du

déplacement de l'artisan réparateur, la participation à la campagne de potabilisation de l'eau et la participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau. Pour cette action les ménages sont favorables à une proportion de 05,00%.

Au vue de cette analyse, les actions qui ont été identifiées à chaque étapes peuvent être retenues et inscrites dans le plan d'action :

Créer des points d'eau supplémentaires

- Mener des actions de plaidoyer en faveur de l'augmentation du nombre des points d'eau
- Redynamiser les comités de gestion des forages,
- Engager un plaidoyer pour la restauration des points d'eau en panne auprès de l'administration, les hommes politiques ou les élites.
- Former ou renforcer les capacités des artisans locaux sur les techniques d'entretien des points d'eau.

Améliorer la gestion des points d'eau

- Redynamiser les comités de gestion (renouvellement des membres de bureau, doter les COGES des textes de base de fonctionnement)
- Relancer les contributions financières des ménages pour accéder à l'eau afin de soutenir les petites réalisations
- Suivre la production des comptes rendus et PV

Améliorer la qualité de l'eau

- Conduire les campagnes de potabilisation de l'eau
- Conduire des campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau
- Créer des cadres de concertation visant à mener des actions citoyennes

III.3 SERVICES DE SANTE

Le service de santé camerounais a été définie en janvier 1989 par le décret ministériel n°89/011. Il détermine toutes les actions dont l'objectifs principal est l'amélioration de la santé publique. Cette enquête vise à mesurer les services rendus par ce secteur au profit des ménages bénéficiaires. Pour obtenir des analyses pertinentes, il a été opportun d'orienter les opinions vers l'utilisation même des formations sanitaires. C'est ce qui vise à donner un aperçu global sur la proportion des ménages échantillonnés qui recourent aux formations sanitaires si besoin se pose. C'est ce qui conduit à une analyse du matériel utilisé par la formation sanitaire. Il s'agit ici de s'appesantir sur leur disponibilité, leur état et leur utilisation. Ces analyses tiennent également compte du payement des soins médicaux qui laisse la possibilité aux ménages d'apprécier la valeur moyenne des couts des soins en rapport avec le revenu journalier de chaque ménage fréquentant les formations sanitaires. En fin, des actions d'amélioration des services de santé seront identifiés et inscrites dans le plan d'action.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

Pour avoir une idée précise sur l'utilisation des formations sanitaires au sein de la Commune et sur la base du principe d'échantillonnage opéré par une enquête auprès des ménages fréquentant une formation sanitaire. Elle permet de déterminer le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé. (Publiques, privées laïques ou privées confessionnelles).

Tableau 3.17: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence		**Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge**			
		Publique	**Privé Laïc**	**Privé Confessionnel**	**Total**
Strate de résidence	Urbaine	75,30%	08,20%	16,50%	100,00%
	Rurale	99,50%	00,50%	00,00%	100,00%
	Total	92,10%	02,80%	05,00%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

75,30% des ménages enquêtés en milieu urbain recourent aux services de soins des formations sanitaires publiques alors qu'en milieu rural ils représentent 99,50%. Ceux qui recourent au service des formations sanitaires privés laïcs sont de l'ordre de 08,20% en milieu urbain et de 00,50% en zone rural. Seulement 16,50% des ménages du milieu urbain recourent au service des formations sanitaires confessionnelles. Parfois ce choix qui amène les ménages à se fidéliser aux formations sanitaires particulières tient compte de la qualité d'accueil et du coût. Les formations sanitaires confessionnelles ont des coûts de soins de santé relativement bas. Par contre ces formations sanitaire privé (laïc ou confessionnelle) sont un peu rare dans les milieux ruraux.

Pour avoir un aperçu clair sur ces formations sanitaires, un certain nombre de critères ont été relevés à savoir: la distance, les coûts, la qualité de l'accueil, la qualité de soins, la disponibilité de personnel, la disponibilité de médicament et bien d'autres. C'est ce qui permet d'appréhender les raisons spécifiques liées à ces préférences.

Tableau 3.18: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence		Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
		Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	66,70%	16,70%	12,50%	29,20%	29,20%	,00%	8,30%
	Rurale	00,00%	00,00%	100,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%
	Total	**64,00%**	**16,00%**	**16,00%**	**28,00%**	**28,00%**	**00,00%**	**08,00%**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les raisons liées au choix de la formation sanitaire par les ménages tiennent compte de la distance. Celles-ci concernent particulièrement les ménages du milieu urbain. 66,70% des ménages fréquentent une formation sanitaire par rapport à la distance les reliant. Peu de ménages de la zone urbaine cible la formation sanitaire pour des raisons de coûts. Par contre, La qualité d'accueil, attire 100% des ménages ruraux contre seulement 12,50% des ménages urbain. Les raisons liées aux qualités des soins et de la disponibilité du personnel ne concernent que 29,20% des ménages urbain. Il convient de noter qu'en zone rural les fréquentations de formation sanitaire sont de plus en plus rare, sauf cas d'une maladie signalé grave ou observant une complication/ résistance aux différentes tentatives de traitement à la pharmacopée traditionnelle.

.

Dès lors la répartition des ménages en fonction des formations sanitaires disponibles devient nette.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique

Milieu de résidence		**Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?**				
		CS/CSI	**Hôpital/CMA**	**Hôpital de district**	**Hôpital de régional**	**Total**
Strate de résidence	Urbaine	44,00%	00,00%	54,90%	01,00%	100,00%
	Rurale	93,60%	00,50%	05,90%	00,00%	100,00%
	Total	79,10%	00,30%	20,30%	00,30%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune Guider 2022

En zone urbaine, 44,00% des ménages recourent aux CS/CSI pour leur besoin de soins de santé. En milieu rural, ils forment 93,60%. Le taux de fréquentation des ménages de l'Hôpital/CMA qui est de 00,50% ne concerne essentiellement que les ménages du milieu rural. Par contre l'Hôpital de district est plus fréquenter par les ménages de la zone urbaine à hauteur de 54,40% contre 05,90% des ménages venant du milieu rural. Le taux de fréquentation par les ménages de l'Hôpital Régional est faible et concerne seulement 01,10% des ménages du milieu urbain qui

sont parfois référés en cas de complication de la maladie ou de l'absence de l'équipement nécessaire au traitement du patient.

Les ménages urbains ont l'avantage de fréquenter à la fois les formations sanitaires du type CSI ou l'Hôpital de district à cause de la proximité de ces deux institutions de santé. La préférence ici serait relative à d'autres raison qu'il faudra rechercher. En milieu rural par contre, les ménages sont proches ou pas du tout des CSI. C'est ce qui les contraint à fréquenter la seule formation sanitaire qui existe. Ce sont uniquement des cas graves qui sont constatés par le Chef de Centre de santé qui provoque une évacuation à l'hôpital de district.

La carte sanitaire du Cameroun prévoit une représentation géographique, structurelle et fonctionnelle des structures de santé repartie sur l'ensemble du territoire national par catégorie, domaine d'activité ou spécialité ; Ainsi, la distance requise minimale entre les formations sanitaires de même catégorie est de 05km. Pour ce fait, cette enquête vise à poser un regard citoyen sur les investissements publics et vise également à mesurer le niveau de satisfaction des populations cibles sur le niveau de fréquentation des formations sanitaires publiques. Les paramètres liés à cette analyse restent la proximité, la distance moyenne et le temps mis pour s'y rendre.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
		Oui	Non	Total		
Strate de résidence	Urbaine	71,40%	28,60%	100,00%	1107,50	47,10
	Rurale	58,20%	41,80%	100,00%	4802,70	121,20
	Total	**62,10%**	**37,90%**	**100,00%**	**3721,40**	**99,50**

Source : Enquête CCAP2, commune Guider 2022

La proximité d'une formation sanitaire encourage les ménages à la fréquenter du fait de la réduction de la distance et du temps à mettre en chemin. Les ménages qui se trouvent à proximité des formations sanitaires publiques s'estiment à 71,40% en milieu urbain. Celle du milieu rural se chiffre à 58,20%. Une proportion de 28,60% des ménages urbains et de 41,80% des ménages ruraux affirment que la proximité des lieux de soins ne conditionne pas leur fréquentation à ces formations sanitaires.

La distance moyenne en milieu urbain pour accéder aux soins au niveau des formations sanitaires publiques est de 1107,50 mètres alors qu'en milieu rural il est à 4802,70 mètres. La distance est certes acceptable pour les deux milieux de résidence des ménages. Cependant celle qui concerne le milieu rural est un peu importante du fait d'être limite à la norme sectorielle qui proposent une distance 5000 mètres.

Le temps mis au niveau de la zone urbaine est en moyenne à 47,10 minutes alors qu'en milieu rural il est de 121,20 minutes. Dans ce contexte, les ménages ne souffrent pas de l'éloignement des différentes formations sanitaires.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

La fonctionnalité d'une formation sanitaire se caractérise par la disponibilité en petit matériel de soin, cela est un indicateur majeur de la performance des formations sanitaires. Les ménages qui fréquentent les formations sanitaires, s'en rendent compte et immédiatement ceux-ci prennent ces petites observations qui à la longue

Tableau 3. 21: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		**Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**									
		Ciseaux	**Seringues**	**Alcool**	**Coton**	**Bétadine**	**Thermomètre**	**Tensiomètre**	**Balance**	**Gants**	**Autres à préciser**
Strate de résidence	Urbaine	100,00%	100,00%	100,00%	97,80%	98,90%	96,70%	96,70%	96,70%	95,60%	00,00%
	Rurale	98,20%	92,30%	96,40%	96,40%	90,90%	94,50%	90,50%	92,70%	75,50%	00,00%
	Total	**98,70%**	**94,50%**	**97,40%**	**96,80%**	**93,20%**	**95,20%**	**92,30%**	**93,90%**	**81,40%**	**00,00%**

Source: Enquête CCAP2, commune Guider2022

Les principales formations sanitaires sont dotées du petit matériel des soins aussi bien qu'en zone urbain qu'en zone rural. Certes ce petit matériel existe, mais un faible taux des ménages note l'indisponibilité dans certaines formations sanitaires. Etant donné que plus de 90 % des ménages affirment la disponibilité du petit matériel dans les formations sanitaires, il est possible que ce faible taux d'indisponibilité soit justifié par méconnaissance ou oublie de l'existence de ce petit matériel par ces derniers.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Quelques aspects non moindres, conditionnent la fréquentation des formations sanitaires publiques. Le facteur coût des soins de santé et accueil du personnel soignant demeurent très limitant pour les ménages fréquentant les formations sanitaires publique. Si le cout des soins surpasse les budgets des ménages ou les ménages juge que l'accueil du personnel soignants d'une formation sanitaire est d'une mauvaise qualité, cela peut remettre en cause la

fréquentation de ces milieux, ceci, quel que soit la qualité des soins qu'on y prodigue.

Les formations sanitaires respectant ces deux facteurs aussi bien qu'en milieu urbain qu'en milieu rural, se voit améliorer le taux de fréquentation. Certaines qui s'y reconnaissent, vont jusqu'à tisser des relations particulières avec les ménages pour une prise en charge continue.

Tableau 3. 22: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence		**Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**	**Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**	**Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**	**Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**			
					Bon	**Passable**	**Mauvais**	**Total**
Strate de résidence	Urbaine	939,6	22,00%	04,40%	18,70%	72,50%	08,80%	100,00%
	Rurale	901,4	25,90%	04,10%	25,00%	68,20%	06,80%	100,00%
	Total	912,5	24,80%	04,20%	23,20%	69,50%	07,40%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les couts moyens payés aussi bien que dans le milieu urbain et rural sont de 939,6 F CFA et 901,4 F CFA. Un faible taux des ménages trouve que ce montant est élevé, Respectivement 22,00% des ménages urbain et 27,90% des ménages ruraux. Ce résultat est loin de la moitié des ménages enquêtés. Ce qui permet de déduire que les couts d'accès aux soin restent acceptables.

La qualité d'accueil donne une large proportion dans les deux milieux (urbain, rural) pour un accueil passable soit (72,50% et 68,20%) et bon (18,70% et 25%). Cet aspect indique la forte proportion d'opinions des ménages sur le jugement passable de la qualité d'accueil.

C'est ce qui nécessite de la part des formations sanitaires publiques une nette amélioration de la qualité de l'accueil. Il reste à inscrire dans les actions à mener un engagement citoyen du personnel sanitaire à la participation aux activités des formations et de sensibilisation en vue d'améliorer leur qualité d'accueil.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

L'appréciation des services rendus par les formations sanitaires publiques se base sur une analyse de quelques critères qui permettent de porter de jugements pertinents sur le type de service que celles-ci rendent. Les formations sanitaires s'adaptent généralement à la réalité des milieux au sein desquels ils rendent service. Un des critères parmi tant d'autres reste la disponibilité au sein des formations sanitaires des médicaments pour les maladies endémiques. Il est autant plus pertinent que de prendre en compte le recours que les ménages ont des formations sanitaires ceci pour toutes les maladies qu'ils rencontrent.

Tableau 3.23: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		**Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles**	**Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins**
Strate de résidence	Urbaine	23,10%	58,20%
	Rurale	29,10%	51,80%
	Total	**27,30%**	**53,70%**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Seulement 23,10% des ménages en espace urbains déclarent La disponibilité des médicaments destinés au traitement des maladies fréquentes dans les formations sanitaires publiques. De même en milieu rural ou 29,10%. L'affirme. Le taux moyen de 53% de proportion des ménages urbain et rural affirment trouver la résolution des problèmes de santé dans les formation sanitaire principale le plus souvent fréquenté (58,20%, 51,80%).

Certes la plupart des problèmes de santé des villages ou quartiers trouvent solution dans les formations sanitaires publiques, mais les déclarations en matière de l'approvisionnement ou disponibilités en médicament pour les maladies fréquentes reste inquiétant.

Ces résultats conduisent à considérer le rôle que ces formations sanitaires publiques jouent au sein de la Commune. Cependant plusieurs aspects restent à être améliorés, notamment une augmentation budgétaire dans les fonds alloués au fonctionnement et l'approvisionnement des pharmacies et améliorer la qualité de soin. **Une action de plaidoyer devrait être retenue dans ce sens.**

Si les critères liés à la disponibilité de médicaments et à la résolution des différents cas de santé dans les formations sanitaires publiques sont des principales causes qui ont permis de mesurer les services rendus par ces institutions sanitaires d'autres critères peuvent plaider pour l'insatisfaction des ménages pour les services des formations

sanitaires qu'ils fréquentent. Quelques critères sont choisis afin de circonscrire, les causes d'un sentiment d'insatisfaction lié aux formations sanitaires publiques. Ceux-ci sont liés à l'éloignement, à la qualité de service, à la disponibilité du personnel, à leur qualification, le monnayage des services de soins, l'insuffisance de médicaments…

Tableau 3.24: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		**Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :**									
		Eloignement des formations sanitaires	**Mauvaise qualité des services offerts**	**Absentéisme du personnel**	**Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire**	**Monnayage des soins**	**Insuffisance de médicaments**	**Mauvaise qualité des équipements**	**Insuffisance des équipements**	**Coût élevé de l'accès aux soins de santé**	**Autres (à préciser)**
Strate de résidence	Urbaine	55,60%	55,60 %	00,00%	33,30%	11,10%	44,40%	00,00%	11,10%	11,10%	00,00 %
	Rurale	80,40%	05,40 %	01,80%	03,60%	05,40%	57,10%	19,60%	37,50%	00,00%	00,00 %
	Total	**76,90 %**	**12,30 %**	**01,50%**	**07,70%**	**06,20%**	**55,40%**	**16,90%**	**33,80%**	**1,50 %**	**00,00 %**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L'éloignement des formations sanitaires des ménages peut être un facteur limitant la fréquentation des formations sanitaires publiques en milieu urbain comme en milieu rural d'où le taux d'Eloignement de (. 55,60%, 80,40%) cela peut aussi s'expliquer par la mauvaise qualité des soins offerts par le personnel médical qui se chiffre au même taux en milieu urbain, et l'insuffisance des médicaments en milieu rural 57,10%.

De façon global, on peut noter une nette satisfaction sur certain point comme l'absentéisme, la qualification du personnel médical., le monnayage des soins, etc.

Toutefois quelques actions pouvant améliorer la satisfaction des ménages restent à être entreprises. Il s'agit de la sensibilisation des personnels des formations sanitaires sur l'amélioration des techniques d'accueils, la prise en charges des malades et le renforcement du dispositif médical sanitaire dans les formations sanitaires de la commune.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Cette analyse faite sur le niveau de satisfaction ou d'insatisfaction ne devra pas rester totalement stérile. Elle doit déboucher sur une identification des actions pertinentes à mettre en œuvre aussi bien que par les ménages que par le personnel médical sanitaire. Pour cela il est nécessaire de circonscrire leur marge de manœuvre autour d'action pour lesquelles ils peuvent prendre des engagements fermes. Compte tenu des observations qui ont été faites tout au long de cette analyse, l'urgent reste de voir dans quelle mesure les actions amélioreront la qualité des soins (la réhabilitation ou amélioration des plateaux technique des formations sanitaires, l'accueil, la disponibilité des médicaments etc. ;) et l'augmentation de taux de fréquentation des formations sanitaires publique. Ainsi l'on constatera la satisfaction au maximum des ménages et pourra déduire le bon fonctionnement des FOSA,

Tableau 3. 25: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :												
	Formations sanitaires supplémentaires		**Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires**		**Amélioration de la gestion des FOSA**						**Réduction du coût d'accès aux soins de santé**		
Milieu de résidence	**Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles**	**Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formation**	**Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q… :: Un plaidoyer auprès de la**	**Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q… :: Un plaidoyer auprès de la**	**L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements**	**L'accueil et la prise en charge des patients**	**La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière**	**Plaidoyer pour l'affectation du personnel**	**Contrôle et vérification de la présence effective du**	**Subvention de la COSA**	**Le Développement de partenariats publics-privés**	**La négociation des jumelages et intercommunalités**	**Autres à préciser**

			s sanitaires	**commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires**	**commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires**					**personnel médical**				
Strate de résidence	Urbaine	27,50%	27,50%	26,40%	13,20%	41,80%	23,10%	13,20%	06,60%	02,20%	00,00%	01,10%	01,10%	00,00%
	Rurale	21,40%	24,50%	29,50%	23,60%	48,60%	28,20%	08,20%	08,20%	00,00%	00,00%	00,50%	01,40%	02,30%
	Total	23,20%	25,40%	28,60%	20,60%	46,60%	26,70%	09,60%	07,70%	00,60%	00,00%	00,60%	01,30%	01,60%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les ménages urbains et ruraux ont des opinions qui se concordent par rapport aux engagements qui restent les leurs pour une amélioration des services de santé. A cet effet, 27,50% des ménages urbains contre 21,40 ménages ruraux trouvent qu'il est nécessaire de prendre des engagements visant à respecter les normes sectorielles. Ceux qui trouvent qu'il faut initier des plaidoyers pour la construction des formations sanitaires restent dans la même proportion. Certains des ménages (13,20% en zone urbaine et de 23,60% en milieu rural) pensent adresser un plaidoyer à l'Etat et à la Commune pour l'extension et équipement des formations sanitaires. En revanche, pour engager un plaidoyer pour une dotation en médicaments, ils sont de 41,80% en milieu urbain et de 48,60% en milieu rural. Les engagements visent également l'amélioration de la gestion des FOSA et la réduction des coûts d'accès aux soins de santé. Dans ces derniers cas, les engagements sont peu motivants.

Suite à cette analyse, des activités identifiées peuvent s'inscrire dans le plan d'action des populations bénéficiaires. Elles constituent l'engagement citoyen dans le domaine de la santé au sein de la Commune de Guider.

Formations sanitaires supplémentaires

Initier un plaidoyer pour le respect de normes sectorielles

Engager un plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des nouvelles formations sanitaires

Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires

Initier un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires

Mener un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires

Amélioration de la gestion des FOSA

Mener une campagne de plaidoyer pour doter les formations sanitaires en médicaments et dotation en équipements

Engager une campagne de sensibilisation des personnes de la santé en vue d'améliorer l'accueil et la prise en charge des patients

Assurer un suivi de la maintenance et entretien des infrastructures hospitalières

Initier un plaidoyer pour l'affectation du personnel

Contrôler et vérifier la présence effective du personnel médical

Réduction du coût d'accès aux soins de santé

Développer de partenariats publics-privés

Négocier des jumelages et intercommunalités

III.4 SERVICES DE L'EDUCATION

Le système éducatif au Cameroun est régi par la loi numéro 98/004 du 14 avril 1998. Il définit et encadre la politique de l'enseignement sur l'ensemble du territoire national.

L'enseignement au Cameroun se structure en trois grandes domaines, l'enseignement maternelles et primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Deux de ces domaines d'enseignement sont présentes dans la commune de Guider. Chaque domaine regorge de plusieurs établissements scolaires classée en enseignement publics, privés laïc, Privés confessionnels. Ces établissements scolaires restent une attention particulière du pouvoir public. La politique gouvernementale en matière de l'éducation vise à prôner l'excellence. Pour prétendre à une excellence quelconque, il faut une éducation de qualité dans un milieu favorable à l'accès à une éducation appropriée. L'objectif de cette enquête est d'évaluer le niveau de satisfaction des ménages sur les investissements publics orientés vers l'enseignement et l'amélioration du cadre éducatif.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

La plupart des ménages, parents des enfants en âge scolaire, les inscrivent dans un établissement scolaire. Chaque chef de ménages à une préférence pour un types d'enseignement précis. Il convient donc de faire une observation des déclarations des chefs des ménages se rapportant aux différents établissements scolaires du niveau maternel, primaire et secondaire où sont inscrits les enfants. Ainsi des proportions par rapport aux choix des inscriptions dans les établissements publics, privé laïc et privé confessionnel.

Tableau 3.26: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

		Cycle d'enseignement							
		Maternel				**Primaire**			
		Dans quel ordre d'enseignement fréquente				**Dans quel ordre d'enseignement fréquente**			
Milieu de résidence		**Public**	**Privé Laïc**	**Privé Confessionnel**	**Total**	**Public**	**Privé Laïc**	**Privé Confessionnel**	**Total**
Strate de résidence	Urbaine	71,43 %	14,29%	14,29%	100,00 %	91,47 %	06,20%	02,33%	100
	Rurale	100,00 %	00,00%	00,00%	100,00 %	100,00 %	00,00%	00,00%	100
	Total	80,00 %	10,00%	10,00%	100,00 %	97,22 %	02,03%	00,76%	100

Source : Enquête CCAP2, commune Guider 2022

Au niveau de la maternelle :

Les inscriptions dans les établissements publics selon cette enquête sont de l'ordre de 71,43% en milieu urbain

contre 100% en milieu rural. Ce taux s'explique par le fait de la faible cout d'inscription dans les écoles maternelles publiques et en milieu rural seul ces types d'enseignement existe donc les ménages ne peuvent que s'y référer. Par contre en milieu urbain quelques rares ménages inscrivent leurs enfants dans les écoles maternelles du privé laïc ou confessionnelles. Les raisons évoquées ici sont les couts élevés des frais d'inscriptions. Seuls les familles peu nanties peuvent s'y permettre.

Au niveau du primaire :

Les ménages urbains et rural inscrivent les enfants dans les école primaire public pour une proportion avoisinant les 100% du fait de la gratuité des frais d'inscription dans ces types de formation scolaire au Cameroun. Les écoles privé Laïc et confessionnelle n'existe pas en zone rural et même en zone urbain il n'en existe que quelque rare nombres d'écoles de ces types d'enseignement d'où ce faible taux d'inscription. Cela ne veut pas dire que les établissements privés sont défaillants tout au contraire. Mais ici le contexte est essentiellement agricole. Dans l'ensemble de la commune les agriculteurs ont une seule saison pour produire (la saison pluvieuse). Les familles sont globalement pauvres. Elles n'arrivent pas à supporter les frais de scolarité des enfants dans le privé.

Tableau 3.27 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence (enseignement secondaire)

Milieu de résidence		**Cycle d'enseignement**											
		Secondaire 1er cycle		**Secondaire 2ème cycle**		**Professionnelle**		**Autre**		**Total**			
		Dans quel ordre d'enseignement fréquente		**Dans quel ordre d'enseignement fréquente**		**Dans quel ordre d'enseignement fréquente**		**Dans quel ordre d'enseignement fréquente**		**Dans quel ordre d'enseignement fréquente**			
		Public	**Total**	**Public**	**Total**	**Public**	**Total**	**Privé Confessionnel**	**Total**	**Public**	**Privé Laïc**	**Privé Confessionnel**	**Total**
Strate de résidence	Urbaine	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	93,05%	04,81%	02,14%	100,00%
	Rurale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	99,67%	00,00%	00,33%	100,00%
	Total	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**	**97,13%**	**01,85%**	**01,03%**	**100,00%**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Ici, toutes les inscriptions du secondaire qu'ils soient du premier cycle, du second cycle ou des établissements de formations professionnelles, quel qu'en soit le lieu de résidence ceux-ci sont à 100% au niveau du public. Mais néanmoins quelques faibles taux du privé sont signalés, ce qui laisse croire que ces types d'enseignement sont qu'a même présent mais peu fréquentés.

Ces observations amènent à s'interroger sur la préférence du privé ou du public par rapport à l'inscription des enfants.

Tableau 3. 28: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence		**Raisons de préférence du privé au public**		
		Eloignement	**Coût**	**Qualité de l'éducation**
Strate de résidence	Urbaine	00,00%	00,00%	92,31%
	Rurale	00,00%	00,00%	00,00%
	Total	**00,00%**	**00,00%**	**85,71%**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Ce choix ne tient compte ni des critères de l'éloignement ni de ceux des coûts mais tout simplement pour la qualité de l'enseignement. Le niveau de l'enseignement au niveau du privé semble être meilleur. Cependant, les établissements privés n'existent qu'en zone urbaine. Pour question de coûts plus hauts, les inscriptions y sont faibles.

Il reste également important, d'analyser l'accessibilité de ces établissements scolaires public, compte tenu des taux d'inscription élevé et à savoir si ceux-ci sont proches des ménages ?

Tableau 3.29 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		**existence d'un établissement scolaire public**			**Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier**		
					Oui	**Non**	**Total**
		Strate de résidence					
		Urbaine	**Rurale**	**Total**			
cycle	Maternel	48,45%	9,05%	21,07%	86,57%	13,43%	100,00 %
	Primaire	59,79%	50,68%	53,46%	92,35%	7,65%	100,00 %

	Secondaire	24,74%	2,26%	9,12%	68,97%	31,03%	100,00 %
	Formation professionnelle	16,50%	00,00%	5,03%	75,00%	25,00%	100,00 %
	Total	**37,37 %**	**15,50 %**	**22,17 %**	**87,59%**	**12,41%**	**100,00 %**

Source : Enquête CCAP2, commune Guider 2022

Dans certains villages, il existe des établissements scolaires publics à proximité des ménages. S'agissant de la maternelle publique, il n'existe majoritairement qu'en milieu urbain où 48,45% des ménages affirment leurs existences. Alors qu'en milieu rural, seulement 09,05% des ménages ont cet avantage.

Au niveau du primaire public, plus de la moitié des ménages urbains et rural déclare l'existence et la proximité des établissement scolaire primaire public.

Au niveau du secondaire public, le faible taux d'existence des établissements scolaire de ce cycle d'enseignement prouve à suffisance la difficulté que connaitrons les ménages à pouvoir envoyer leur progéniture dans ces différentes formations d'enseignements. Certes les différents cycle d'enseignement n'existent pas au même taux en milieu rural qu'en milieu urbain, mais néanmoins les ménages affirment leurs proximités des établissements public. Ce qui justifierai le taux élevé des inscriptions dans les établissements scolaires public pour l'ensembles des ménages ayant exprimés leurs points de vu.

Plusieurs ménages sont établis à proximité des établissements scolaires publics. En effet, le choix pour l'inscription des enfants dans les établissements publics tiennent-ils compte des avantages liés à la distance, au temps à mettre sur le parcours ?

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Tableau 3.30 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		**Strate de résidence**					
		Urbaine		**Rurale**		**Total**	
		Distance moyenne parcourue	**Temps moyen mis**	**Distance moyenne parcourue**	**Temps moyen mis**	**Distance moyenne parcourue**	**Temps moyen mis**
	Maternel	62,18	1,39	3,17	0,11	21,17	0,50%
	Primaire	1269,53	28,40	685,34	46,81	863,53	41,20%
	Secondaire	264,49	45,60	719,54	10,20	580,74	21,00%
	Formation professionnelle	00,00	00,00	31,67	0,54	22,0	0,38%
cycle	**Total**	**399,05**	**18,85**	**359,93**	**14,42**	**371,8**	**15,77%**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Pour l'ensemble des cycles d'enseignement présents sur le territoire de la commune de guider (milieu urbain et rural), les distances à parcourir et la durée du trajet pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence s'avère raisonnable. Les ménages déclarent ces distances moyennes les reliant aux différents établissements scolaires, en milieu urbain à : 62,18 mètres pour la maternelle public, 1269,53 mètres pour le primaire public et 264,49 mètres l'enseignement secondaire public ; et en milieu rural la maternelle public est à 3, 17 mètres, le primaire public à 685,34 mètres et le secondaire public se trouve à 719,54 mètres. Pour ce fait, Les enfants n'éprouvent pas des difficultés énormes à se rendre dans ces établissements scolaires.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Les efforts du pouvoir public Camerounais s'oriente vers la promotion d'un cadre éducationnel de premier ordre donnant l'opportunité à la jeunesse de disposer des établissements d'éclosion où elle peut s'épanouir tout en bénéficiant d'une éducation performante. Selon que l'on se trouve dans un environnement urbain ou rural l'éducation devrait disposer des infrastructures appropriées gérées par un personnel enseignant de qualité. Les conditions d'apprentissages notamment la disponibilité en salles de classes, en tables-bancs, en manuel scolaire sont autant d'atouts que le pouvoir publics s'évertue à mettre à disposition des apprenants. Cette enquête dont une partie est orientée vers l'offre publique en enseignement vise à déceler les atouts et les imperfections sous le regard des ménages échantillonnés pour la circonstance et qui livrent sans réserve leur opinion en ce qui concerne le secteur éducatif.

Ainsi, il est dans un premier temps nécessaire de faire un inventaire des établissements au sein desquels sont inscrits les enfants des différents ménages tout en essayant d'apporter suffisamment de détail sur ceux-ci.

En fonction des lieux de résidence, (urbaine et rurale), les ménages ont le privilège d'inscrire les enfants dans des établissements scolaire d'abord à la maternelle, puis au primaire et enfin au secondaire. Cette analyse s'intéresse aux différents établissements scolaires, les infrastructures et les matériels dont ils disposent.

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

	Strate de résidence											
	Urbaine				**Rurale**				**Total**			
Cycle disponible	**a un cycle complet**	**A une salle par niveau de classe**	**Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves**	**Distribution de livres scolaires**	**a un cycle complet**	**A une salle par niveau de classe**	**Disponibilité de banc pour faire asseoir tous**	**Distribution de livres scolaires**	**a un cycle complet**	**A une salle par niveau de classe**	**Disponibilité de banc pour faire asseoir tous**	**Distribution de livres scolaires**

								les élèves				**les élèves**	
	Maternel	04,12 %	04,12 %	05,15%	02,06%	00,45 %	00,45 %	00,00 %	00,00 %	01,57 %	01,57 %	01,57 %	00,63%
	Primaire	54,64 %	52,58 %	36,08%	06,19%	27,15 %	30,32 %	15,84 %	10,41 %	35,53 %	37,11 %	22,01 %	09,12%
	Secondaire	24,74 %	25,77 %	25,77%	00,00%	07,24 %	07,24 %	06,79 %	00,00 %	12,58 %	12,89 %	12,58 %	00,00%
cycle	Formation professionnelle	00,00 %	00,00 %	00,00%	00,00%	00,00 %	0,45 %	00,45 %	00,00 %	00,00 %	00,31 %	00,31 %	00,00%
	Total	**20,88 %**	**20,62 %**	**16,75 %**	**2,061 %**	**8,71 %**	**9,62 %**	**5,77 %**	**2,60 %**	**12,42 %**	**12,97 %**	**9,12 %**	**2,44%**

Source : Enquête CCAP2, commune Guider 2022

Cette analyse donne une bonne lisibilité de l'environnement scolaire de la Commune. Dans les deux cadres de vie (urbaine et rurale), cette statistique ressort une insuffisance observable en salles de classes et en tables-bancs. Les proportions des ménages qui ont de places assises pour leurs enfants sont faibles. Il en est de même de l'accès au manuel scolaire. Très peu d'élèves en bénéficient. Il existe également plusieurs établissements scolaires à cycle non complet à l'exemple des écoles de parents.

Dans ce contexte, Il est nécessaire de définir des stratégies pouvant améliorer ces insuffisances qui peuvent influences négativement l'éducation des enfants sur l'ensemble de la commune. Cela conduit à inscrire quelques actions urgentes afin de pallier ou réduire ces insuffisances et améliorer la qualité des enseignements dispensés. Il s'agit de :

- Mener des actions de plaidoyer pour augmenter le nombre de salles de classe.
- Mettre en place une stratégie pour acquérir des tables bancs afin d'équiper les différentes salles de classe.
- Améliorer la qualité et la quantité du paquet minimum (manuels scolaires) mis à la disposition des différentes salles de classe

L'effectifs d'élève par salle classe peut être un facteur de succès ou de distraction par contre d'échec selon le nombre d'élèves dans une salle de classe. Les effectifs pléthoriques offrent un cadre peu confortable et ennuyeuse. Ce qui peut conduire à l'appréciation de la qualité de l'audition des enseignements reçus, ce qui peut parfois décourager les enseignants dans l'exercice de leur fonction.

Tableau 3.32 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible		Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
			Régulier	**Moyennement régulier**	**Irrégulier**	**Total**
CYCLE	Maternel	48,57	28,57%	71,43%	09,99%	100,00%
	Primaire	63,98	45,24%	48,81%	05,95%	100,00%
	Secondaire	58,61	63,04%	36,96%	00,00%	100,00%
	Formation professionnelle	90,00	100,00%	00,00%	00,00%	100,00%
	Total	**62,500**	**48,65%**	**46,85%**	**04,50%**	**100,00%**

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

De façon global, Les effectifs respectent plus ou moins les normes sectorielles dans l'ensembles des établissements scolaires ce qui amène à apprécier le nombre d'élève par salle de classe à la maternelle à 48,57 élèves, 63,98 au niveau du primaire, 58,61 au niveau du secondaire et 90 au niveau des établissements de formation professionnelle.

La présence plus ou moins régulière des enseignants permet de déduire la qualité des enseignements dispensés. Seuls les établissements de formation professionnelle ont une fréquence régulière des enseignants que les ménages estiment à hauteur de 100 %.

Ces taux des effectifs des élèves par salle de classe et les fréquences de la présence de l'enseignant parait être révélateur des difficultés qui nuisent ou non à une éducation de qualité comme l'indique le document de la stratégie national en matière d'éducation au Cameroun.

Afin d'améliorer ce cadre, l'urgence reste de mener une action citoyenne visant à contrôler sans toutefois s'ingérer dans la gestion de l'établissement de la présence effective des enseignants au poste.

Par ailleurs, la bonne fonctionnalité des établissements scolaires se traduit également par la fonctionnalité de tous les organes parascolaires qui existent. Il s'agit notamment des APE. Ces associations tiennent régulièrement des rencontres. Elles sont planifiées au moins deux fois l'an. Cependant les parents élèves prennent-ils part à ces rencontres ?

Tableau 3.33: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence, Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle disponible	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
	Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)

cycle	Maternel	33,33%	00,00%	33,33%	00,00%	33,33%
	Primaire	38,46%	43,59%	10,26%	02,56%	25,64%
	Secondaire	57,14%	71,43%	07,14%	07,14%	14,29%
	Total	42,86%	48,21%	10,71%1	3,57%	23,21%

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Les raisons qui empêchent les membres des ménages à prendre part aux réunions d'APE, sont dans la plupart de cas le non-respect des horaires et la durée de la rencontre.

Le fonctionnement des APE ne répondent généralement pas à l'attente des parents d'élèves tant la comptabilité de ces associations demeure opaque. Les réactions des ménages enquêtés attestent que les APEE des établissements scolaires de différents niveaux connaissent des disfonctionnements en rapport avec la mise en œuvres des différentes activités planifier. Ces manquements amène à noter quelques propositions de solution visant à améliorer le fonctionnement des APEE.

Il s'agit de redynamiser les APEE, former les membres du bureau exécutif sur leur rôle et devoir et la notion de gouvernance local ; sensibiliser les parents d'élèves sur l'importance de cette association**.**

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

L'un des facteurs pour lesquels les parents n'arrivent pas à assumer la scolarisation des enfants demeurent pour beaucoup les frais exigibles d'inscription et d'APE. Parfois ces montants varient selon les établissements et selon les budgets des Association des parents d'élèves.

Tableau 3.34: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible		**Dépense moyenne (FCFA)**			**Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé**			**Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation**
					Elevé	**Raisonnable**	**Faible**	
		Quel est le Montant de l'inscription	**Quel est le Montant de l'APEE**	**Quel est le Montant total des autres frais**				
cycle	Maternel	10285,71	3000	2857,14	28,57%	71,43%	00,00%	00,63%
	Primaire	973,21	1821,72	428,92	26,19%	73,21%	00,60%	01,26%

	Secondaire	10289,13	8017,39	1760,87	32,61%	67,39%	00,00%	01,57%
	Formation professionnelle	0	1500	0	00,00%	100,00%	00,00%	00,00%
	Total	**3192,79**	**3141,21**	**779,54**	**27,48%**	**72,07%**	**0,45%**	**00,86%**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les frais de scolarisation sont partout raisonnables, car seulement les ¼ des ménages trouves ces frais élevés alors que plus les ¾ de ces mêmes ménages affirment ces frais moins élevés. Dans le domaine de la formation professionnelle cette affirmation fait du 100 % raisonnable. Certes les frais de scolarité se trouvent être raisonnable partout, mais en revanche personne n'affirme trouver ces frais de scolarité faible.

Le faible cout des frais de scolarité au niveau du primaire se justifie par le fait de la gratuité de ce type d'enseignement au cameroun.

Au niveau des établissements scolaires, il arrive que les APE supportent les frais de réparation de certains ouvrages en fonction des fonds qu'elles mobilisent sous forme de frais exigibles d'APE. Dans le cadre de la décentralisation, les Communes prennent également la responsabilité de la gestion des infrastructures éducatives avec le transfert des compétences. Parfois des organisations locales ou des Comités de développement apportent également leur contribution dans de telles manœuvres.

Les paiements des frais supplémentaires en dehors des frais d'APEE sont très peu exigé, donc pas du tout dans certains établissements scolaires.

Une éducation se veut être complète en offrant aux personnels enseignants et aux élèves un environnement saint et confortable. Il est donc nécessaire dans ce contexte d'évaluer la qualité des ouvrages et infrastructures misent à leurs dispositions et leurs entretiens.

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible		**Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :**					
		L'APEE	**Le Maire (Commune)**	**Une organisation du village**	**Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP**	**Les Elites**	**Autres partenaires (à préciser)**
cycle	Maternel	01,26%	00,00%	00,63%	00,00%	00,00%	00,63%
	Primaire	46,54%	06,92%	11,32%	02,83%	03,46%	00,63%
	Secondaire	13,52%	02,20%	01,26%	00,31%	01,57%	00,31%
	Formation professionnelle	00,31%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%

	Total	**15,41%**	**02,28%**	**03,30%**	**0,79%**	**01,26%**	**00,39%**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les responsabilités de la réfection des infrastructures ou ouvrage endommagés sont repartie entre plusieurs acteurs d'après les ménages, mais beaucoup plus des ménages remettent cette responsabilité a l'APEE. Ces différents acteurs sont entre autres la Commune, les organisations villageoises, Le MINEDUB/MINSEC/MINEFOP, les élites et les autres partenaires.

Outre les enseignants qui sont directement engagés autour des établissements scolaires c'est-à-dire observent au quotidien l'état de ces infrastructures, les parents devraient jouer un rôle important dans le suivi des investissements publics. Pour jouer ce rôle ils devraient savoir aisément à qui revient la charge dès qu'une infrastructure s'endommage. Ainsi il serait à ce niveau pertinent d'inscrire dans la liste des activités à planifier dans le plan d'action communal la sensibilisation des parents d'élevé et enseignants sur leur rôle autour des ouvrages et le suivi des investissements publics afin de faciliter la restauration des infrastructures endommagées.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Au vu des différentes analyses qui précédent, il est pertinent de recueillir les avis relatifs à l'insatisfaction des ménages par rapport aux services rendus par les établissements publics.

Tableau 3.36 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle disponible		**Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :**										
		Eloignement de l'établissement	**Insuffisance de salles de classe**	**Insuffisance d'équipements**	**Insuffisance des écoles**	**Assiduité**	**Ponctualité**	**Qualité des enseignements**	**Absence de distribution de manuels scolaires**	**Mauvais résultats**	**Coûts élevés de la scolarité**	**Autres (à préciser)**
cycle	Maternel	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	100,00%	00,00%
	Primaire	34,25%	73,97%	69,86%	52,05%	1,37%	2,74%	8,22%	35,62%	9,59%	13,70%	5,48%
	Secondaire	90,00%	50,00%	30,00%	40,00%	10,00%	0,00%	30,00%	30,00%	20,00%	00,00%	00,00%
	Formation professionnelle	00,00%	00,00%	100,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%

Total	**40,00%**	**69,41 %**	**64,70%**	**49,41 %**	**2,353 %**	**2,353 %**	**10,59%**	**34,12%**	**10,5 9%**	**12,94%**	**4,71 %**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L'éloignement des établissements scolaire, l'insuffisance des salles de classe, l'insuffisance des écoles et l'insuffisances des équipements sont les quelques origines de l'insatisfaction des ménages ; ces insatisfactions sont énumérées dans le secondaire et le primaire ou la proportion se trouve beaucoup plus élevé. L'insuffisance des équipements dans les cycles de formation professionnelle et les cout élevés de la scolarité au maternelle se démarque avec un taux d'insatisfaction de 100%. Ce qui traduit les efforts qui restent à être fait dans ces domaines d'enseignement afin de satisfaire les ménages. Par ailleurs, plusieurs autres raisons provoquent l'insatisfaction des ménages ; certes pas trop révélateurs, mais il convient également d'énumérer ces avis. Il s'agit entre autres : de la qualité de l'enseignement, de l'absence de distribution de manuels scolaires et des mauvais résultats.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Au vue de cette analyse, qui ressort de manière efficiente, les forces et les faiblesses relatives aux actions publiques dans le secteur de l'enseignement, L'important reste d'identifier des actions qui vont susciter un engagement citoyen des différents acteurs intervenants dans le cadre de l'éducation aussi bien qu'au niveau départemental, communal, urbain et rural. Le but de ces actions est d'améliorer la qualité des services rendus dans le secteur de l'éducation. Ces actions pourraient être orientées vers les établissements scolaires et d'autres orientées vers les citoyens eux-mêmes en vue d'atteindre les mêmes objectifs.

Tableau 3:37 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'école maternelle que ${nameMat} ${full_name} fréquente ?** :: Autres (à préciser)
Maternel	00,31%	01,57%	00,63%	0,00%0	01,26%5	00,00%	00,31%

cycle	Primaire	09,43%	25,47%	19,18%	07,86%	10,69%	09,43%	02,52%
	Secondaire	05,03%	05,03%	04,72%	01,89%	02,52%	02,20%	00,63%
	Formation professionnelle	00,00%	00,00%	00,00%	00,314%	00,00%	00,00%	00,00%
	Total	**03,69%**	**08,02%**	**06,13%**	**02,51%**	**03,62%**	**02,91%**	**00,86%**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

L'idée de donner des primes aux excellentes écoles reste valable pour une proportion de 03,69% des ménages. La sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne professionnelle est partagée par 08,02% des ménages. Il en est de même du suivi rapproché des relations parents enseignants qui concerne seulement 06,13% des ménages. Bref, pour les actions orientées vers les établissements publics, les ménages se sentent peu à la hauteur des tâches. L'idée d'affronter des acteurs gouvernementaux reste contrariante.

Dans le même ordre d'idée, en plus des actions au niveau communal, il est judicieux de s'apercevoir des actions au niveau communautaire visant également à améliorer les services rendu.

Tableau 3.38 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		**Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :**									
		Participation aux activités de l'école	**Prime aux bons enseignants**	**Dénonciation des enseignants indélicats**	**Renforcement des relations parents-enseignants**	**Acquittement des cotisations**	**Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE**	**Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE**	**Diffusion des bonnes pratiques**	**Contrôle de la présence régulière des enseignants**	**Autres (à préciser)**
cycle	Maternel	01,89%	00,00%	01,26%	00,00%	00,00%	00,31%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%
	Primaire	38,36%	1,57%	09,75%	22,01%	01,57%	07,86%	06,29%	02,20%	00,31%	00,00%

	Secondaire	10,38%	0,94 %	03,14%	04,40%	00,63 %	03,14%	03,14%	01,57 %	00,00%	00,00 %
	Formation professionnelle	00,00%	0	00,31%	00,00%	00,00 %	00,00%	00,00%	00,00 %	00,00%	00,00 %
	Total	**12,66 %**	**00,63 %**	**03,61%**	**06,60%**	**00,55 %**	**02,83%**	**02,36%**	**00,94 %**	**00,079%**	**00,00 %**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les engagements communautaires des ménages pouvant améliorer la qualité des services rendus reste dans l'ensemble peu significatifs. Seul la participation des ménages au activités de l'école et le renforcer les relations parent enseignants au niveau des enseignements primaires engage environ les 1/3 des ménages.

Dans les autres formes d'engagement communautaire, plusieurs actions visant à conscientiser les ménages restes à être identifiées et mise en en œuvre dans les établissements scolaires,

Tout compte fait, ces actions citoyennes peuvent se résumer dans un plan d'action comme il suit :

Des actions visant l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation au niveau communal :

- Attribuer des Primes d'excellence aux écoles
- Sensibiliser les enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle
- Organiser les descentes de sensibilisation et de Suivi rapproché des relations parents/enseignants
- Promouvoir la Restaurer de l'autorité des enseignants à travers l'organisation des journées porte ouverte dans les établissements scolaires
- Encourager la Formation et le renforcement des capacités du personnel enseignant.
- Engager le plaidoyer pour l'affection du personnel enseignants

Engagement au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

- Sensibiliser les ménages à participer aux activités de l'école
- Encourager les ménages à mener le suivi citoyen en vue de primer le bon enseignant et de dénoncer des enseignants indélicats.
- Sensibiliser les ménages sur le Renforcement des relations parents-enseignants
- Suivre les acquittements des cotisations/paiement des frais d'APEE
- Elire les femmes aux postes clés au sein du bureau de l'APEE
- Encourager le principe de la bonne gouvernance dans la gestion de l'APEE
- Diffuser des bonnes pratiques

III.5 Fourniture des services communaux

Les Communes sont créés par décret présidentiel, elles ont pour mission général le développement local et l'amélioration de cadre et conditions de vie de ces habitants. Pour atteindre ces objectifs assignés, Elles doivent offrir un certain nombre de services à ces habitants. Ces services pour l'essentiel restent les mêmes pour toutes les Communes du Cameroun. D'une Commune à une autres, ces services différents par leur qualité, et la promptitude de réalisation ; conséquence d'une prise de conscience professionnelle de la part des cadres et des agents des communes.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Pour une meilleure caractérisation des services au sein de la Commune, il a été nécessaire d'orienter cette enquête vers la demande de service et le temps consacré à l'obtention de ce service**.**

Tableau 3. Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**.1** : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal		**Temps mis pour obtenir le service communal**							
		Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
		En cours	**Minute**	**Heure**	**Jour**	**Semaine**	**Mois**	**Année**	**Total**
service	Acte de naissance	31,60	29,82	1,754	00,0	8,77	26,316	1,75	100,00
	Acte de décès	100,00	00,0	00,00%	00,0	00,0	00,0	00,00	100,00
	Acte de mariage	00,0	00,0	00,00%	100	00,0	00,0	00,00%	100,00
	Légalisation des documents officiels	00,0	00,0	75,00%	25,00%	00,0	00,0	00,00	100,00

	Délivrance des documents d'Urbanisme	00,0	00,0	00,0	00,0	00,0	00,0	100,00	100,00
	Aménagement des voiries	00,0	00,0	00,0	00,0	00,0	00,0	00,0	100,00
	Gestion des déchets /assainissement	00,0	100,00	00,0	00,0	00,0	00,0	00,0	100,00
	Hygiène et salubrité	100,00	00,0	00,0	00,0	00,0	00,0	00,0	100,00
	Transport public	50,0	00,0	00,0	50,00	00,0	00,0	00,0	100,00
	Eclairage public	100,00	00,0	00,0	00,00	00,0	00,0	00,0	100,00
	Certificat de domicile	00,0	00,0	00,0	100	00,0	00,0	00,0	100,00
	Authentification des documents	00,0	33,33	33,33	00,00	00,0	33,33	00,0	100,00
	Informations	00,0	100,00	00,00%	00,00	00,0	00,00	00,0	100,00

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les résultats obtenus suite à cette investigation sont excellents. La majorité des services qui exigent une routine notamment l'état civil, la légalisation des documents officiels, la gestion des déchets et assainissement, le temps de réalisation demeure relativement très cours. Ils se traitent dans un délai allant de la minute qui suit à quelques semaines. Cependant, certains services parfois requièrent une haute technicité que la commune elle-même ne dispose pas. C'est le cas de la production des documents d'urbanisation. Les Communes avec le contexte de la décentralisation sont certes en train d'améliorer continuellement leurs performances, cependant elles rencontrent des difficultés à rendre certains services.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

La performance des institutions communales réside dans leur capacité à rendre service dans des délais relativement courts. Dans ce contexte, on considère une liste de service courant rendu à la communauté. Le but de la manœuvre reste d'interroger les ménages par rapport aux temps d'exécution ou de réalisation de chaque service pouvant de manière gratuite produire de la satisfaction citoyenne. Le délai de réalisation se compte dans un intervalle de la minute qui suit cette demande jusqu'au délai d'un an maximum.

Tableau 3. Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**.2**: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	

		Cause du temps long ou très long pour rendre service						
		Personnel indisponible /absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres (à préciser)	Total
service	Acte de naissance	12,50%	08,33%3	04,17%	29,17%	04,17%	41,67%	100,00%
	Acte de décès	00,00%	00,00%	00,00%	100,00%	00,00%	00,00%	100,00%
	Légalisation des documents officiels	00,00%	100,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	100,00%
	Délivrance des documents d'Urbanisme	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	100,00%	100,00%
	Hygiène et salubrité	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	100,00%	100,00%
	Eclairage public	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	00,00%	100,00%	100,00%
	Certificat de domicile	00,00%	00,00%	00,00%	100,00%	00,00%	00,00%	100,00%
	Authentification des documents	00,00%	50,00%	00,00%	50,00%	00,00%	00,00%	100,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les services rendus au niveau communal trouve leur sens quand ils sont effectifs dans un délai raisonnable, mais certaines contraintes comme l'absence du matériel de travail, la mauvaise organisation des services communaux, et bien d'autres raisons mènent à accuser un léger retard dans l'accomplissement de leur mission. Sur ces points, les ménages sont unanimes et affirment à 100% ces contraintes. Une proportion de 50% des ménages partagent le même avis pour l'authentification des documents.

Le fait de mettre suffisamment de temps pour l'obtention d'un service conduirait à penser à un phénomène de corruption. Ainsi ce fléau qui existe dans les différents services publics au Cameroun serait également à prendre en considération. Hors ici dans le contexte de Guider, la Commune est vaste, la demande en pièces d'état civil est grande. Une équipe communale réduite à quelques agents au sein du service de l'état civil assure la production de toutes les

pièces d'état civil. Cependant, au sein des villages, ce service est décentralisé à travers des secrétaires d'état civil. Leur rôle reste de mobiliser dans les villages des déclarations de naissance et de les acheminer au niveau du service d'état civil logé dans la commune à Guider. Ce système de proximité, avec plusieurs transactions peut quelque fois alourdi la tâche liée à l'édition des pièces d'état civil.

Une action citoyenne pourrait être retenue ici, à savoir, effectuer un suivi dans la transmission des rapports des secrétaires d'état civil et le service d'état civil afin de respecter un certain délai.

Tableau 3.4 Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**.3** : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
service	Acte de naissance	03,51%
	Acte de décès	00,00%
	Acte de mariage	00,00%
	Légalisation des documents officiels	00,00%
	Délivrance des documents d'Urbanisme	00,00%
	Aménagement des voiries	00,00%
	Gestion des déchets /assainissement	00,00%
	Hygiène et salubrité	00,00%
	Transport public	00,00%
	Eclairage public	00,00%
	Certificat de domicile	00,00%
	Authentification des documents	33,33%
	Informations	00,00%

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Au niveau de la commune de Guider, les services rendus ont toujours été obtenus sans dégager de dépenses supplémentaires. Suite à cette investigation, seuls quelques ménages à hauteur de 03,51% affirment avoir donné un pourboire pour l'obtention d'acte de naissance et 33,33% l'on fait pour l'authentification d'un document.

Dans ce contexte pour éviter de récidives, Il serait convenable que la commune s'engagement à la sensibilisation

des ménages **sur** les différents services que la commune rend et les conditions d'accès à ses services**.**

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

L'engagement citoyen au niveau des Communes rime avec la mise en œuvre des activités et des services que peut fournir la Commune. Il s'agit de mesurer le niveau d'implication des ménages dans un certain nombre d'activités de la commune notamment, la communication sur les actions programmées au cours de l'année en l'occurrence les plans opérationnels ou les plans d'investissements annuel. Il s'agit également de se renseigner sur leur participation dans la communication budgétaire, la communication sur les recettes et les dépenses bref de toutes les actions qui visent à installer une certaine transparence dans les affaires communales.

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Service communal		**Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière**	**Communication sur le budget annuel**	**Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière**	**Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement**	**Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement**
Strate de résidence	Urbaine	05,20%	02,06%	01,03%	10,31%	06,20%
	Rurale	00,90%	00,90%	00,45%	07,24%	08,60%
	Total	**02,20%**	**01,26%**	**00,63%**	**08,18%**	**07,90%**

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Une gouvernance insuffisamment éclaircie peut conduire à une situation d'insécurité ou d'instabilité. Dans le concept de la bonne gouvernance, la commune se doit la transparence dans la gestion et l'accès à l'informations. En effet, suite à la réaction des ménages, il est constaté que les ménages ne sont pas véritablement informés sur des actions programmées au cours de l'année précédente surtout ceux du milieu rural. Sauf quelque rare ménages du milieu urbain sont informés sur le budget de la commune et les actions programmées.

Afin d'impliquer les membres des ménages à prendre part à certaines assises de prise de décision importantes au sein de la commune, il serait dorénavant souhaitable de prôner le principe de la bonne gouvernance locale. Ainsi, les ménages seraient au courant des différentes actions pour lesquelles la commune se trouve engagée. Le comité de suivi qui est mis sur pied aiderait à identifier les participants afin que la communauté entière soit représentée.

III.5.4 Appréciation des services communaux

L'objectif de cette enquête, reste à évaluer le niveau de satisfaction citoyenne des actions publiques. Cette analyse se focalise principalement sur les services rendus par la Commune. Elle permet également d'analyser la lourdeur des traitements des demandes des ménages, la quantification du niveau de satisfaction pour des services rendus, la diffusion d'information auprès des ménages sur à la gestion communale, l'absentéisme des agents communaux, la corruption au sein des services communaux, le manque de professionnalisme des agents et cadres communaux, bref de tous les défauts qui caractérisent un service défaillant. Il reste à recueillir de ce diagnostic les impressions des ménages par rapport à leur Commune.

Tableau 3.43 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Service communal		**Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :**									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	**Non information des populations de la gestion communale**	**Absentéisme du personnel**	**Corruption**	**Mauvais accueil**	**Manque de professionnalisme**	**Méconnaissance des actions menées par la commune**	**Manque de confiance envers l'exécutif municipal**	**Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)**	**Autre**
Strate de résidence	Urbaine	38,5	57,69%	03,85 %	15,38 %	15,38%	07,69%	50,00%	03,85%	00,00%	07,70%
	Rurale	33,7	47,19%	01,12 %	07,87 %	04,49%	03,37%	33,71%	02,25%	2,25%	10,10%
	Total	**34,80%**	**49,57%**	**01,74 %**	**9,57%**	**6,96%**	**4,35%**	**37,39%**	**02,61%**	**1,74%**	**09,60%**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Dans ce cadre, les 1/3 des ménages de tous les deux milieu (urbain et rural) constatent une lourdeur dans les traitements des demandes des usagers et la méconnaissance des actions menées par la commune. Plus de la moitié des ménages trouvent qu'ils ne sont pas suffisamment informés de la gestion communale. L'absentéisme par contre n'est pas décrié. Tout comme la corruption dont les proportions restent très faibles. Ces ménages dans les deux zones d'habitation présentent un sentiment de satisfaction dans la plupart des services communaux rendus. Cette enquête, vient booster l'appréciation des ménages vis-à-vis de leur commune et permettre à a la commune de redoubler d'efforts dans certains services et le principe de la bonne gouvernance afin de susciter davantage

l’appréciation des ménages.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Au vu des analyses qui sont faites, les ménages manifestent une certaine volonté, dans leur implication dans l'amélioration des services communaux. Leur implication devra être soutenue par une dynamique municipale qui devra les associer à tous les niveaux.

Tableau 3.44 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Service communal		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
		Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Strate de résidence	Urbaine	69,10%	10,31%	26,80%	06,19%	7,21%	03,09%	36,08%	18,56%	08,25%	00,00%
	Rurale	51,10%	03,62%	36,65%	04,07%	04,98%	02,26%	27,60%	13,12%	05,88%	06,30%
	Total	**56,60%**	**05,66%**	**33,65%**	**04,72%**	**05,66%**	**02,51%**	**30,19%**	**14,78%**	**06,60%**	**04,40%**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Plus de la moitié des ménages manifestent leurs engagements à pouvoir accompagner la commune dans la diffusion des informations communales. A travers l'alimentations et l'exploitation des boites à suggestions, la participation aux activités communautaires, la Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires, l'adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires etc.

Certaines actions comme la consultation du babillard de la commune, l'animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires, le suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires, qui sont aussi nécessaires à l'implication citoyenne semble être méconnu des ménages et ce qui mènent à accorder peu de crédit à ces actions.

Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Quelques actions méritent d'être inscrites dans le plan d'action en vue d'améliorer la qualité des services communaux.

Il s'agit de :

- Contribuer à la diffusion des informations communales dans la communauté
- Inciter les ménages à Alimenter et exploiter les boîtes à suggestion
- Sensibiliser les ménages à participer aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)
- Sensibiliser les ménages à consulter le babillard de la commune
- Inciter les ménages à participer à l'animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires
- Sensibiliser sur le suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires
- Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires
- A mener les ménages à Adhérer à des groupes d'écoute des radios communautaires
- Organiser et inviter les ménages à participer aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que les ménages participent aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation des ménages à l'offre des services publics permet en effet de satisfaire leur désir légitime, de prendre part à des décisions qui influencent leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

L'implication des ménages dans l'offre des services publique développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les ménages dans l'amélioration des services publique rendu. La présente section se décompose autour de 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;

- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **Le président :**
- **Le rapporteur :**
- **Les membres** :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;

- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Citizen Report Card

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux dans la Commune de GUIDER en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs

Tableau.4. 1 : PLAN D'ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	**Objectifs spécifique**	**Action**	**Responsable**	**Période**		**Indicateur de résultat**	**Unité de mesure**	**Fréquence de mesure**	**Valeur de référence**	**Valeur Cible**	**Source de données**	**Méthode de mesure**
				Début	**Fin**							
Approvisionnement en eau potable												
Améliorer les condition d'approvisionnement en eau potable	*Restaurer les points d'eau en panne*	Formation des artisans réparateur	CCC	2022	2025	Nombre des artisans formes	Unité	Trimestre	300	288	Rapport de formation et fiche de présence	
	Créer des points d'eau supplémentaire	Mener des actions de plaidoyer	Ménages CCD	2022	2025	Nombre des point d 'eau créer	Unité	annuel	0	50	Rapport des activités annuelle	
	Améliorer la gestion de l'eau	Redynamiser les comités de gestion	CCD	2022	2023	Nombre COGES redynamisé	Unité	Trimestre	550	288	Rapport de mission	
		Former les membres des COGES	CCD	2022	2023	Nombres de cession de formation organisés	Unité	Trimestre	550	288	Rapport des formation	
		Relancer les contributions financières des ménages	COGES CCD	2022	2023	Nbre des descente de sensibilisation	Unité	Trimestre	0	550	Rapport de sensibilisation	
	Améliorer la qualité de l'eau	Former les ménages sur la potabilisation	CCC	2022	2025	Nombres des ménages formés	Unité	annuelle	0	1500	Rapport de formation et fiche de	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
		de l'eau									présence	
		Sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité.	CCC	2022	2025	Nombre de rencontre organisé	Unité	annuelle	0		Rapport de rencontre et fiche de présence	
Santé												
Améliorer la qualité des soins de santés des ménages	*Etendre/réhabiliter/ les équipements des formations sanitaires*	plaidoyer pour le respect de normes sectorielles	Le maire	2022	2025	Nombres des rencontres organisé avec les sectoriels	Unité	annuelle	0		Rapport de la rencontre	
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Le maire CCD	2022	2025	Nombre des ONG rencontrés	Unité	Annuelle	0		Rapport de la rencontre	
		Réhabiliter les équipement des formations sanitaires	Sectoriels Maire CCD	2022	2025	Nombre d' équipements réhabilites	unité	Annuelle	0		Image et rapport	
	Améliorer la gestion des FOSA	doter les formations sanitaires en médicaments et dotation en équipements	Sectoriel Maire CCD	2022	2025	Nombre de FOSA doté	Unité	annuelle	0		Image et rapport de la dotation	
		Sensibiliser le personnel de la santé en vue d'améliorer l'accueil et la prise en charge	Sectoriel CCD	2022	2025	Nombre de campagne organisé	unité	Trimestriel	0		Rapport	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
		des patients										
		Suivre et entretenir les l'infrastructure hospitalière	Sectoriel	2022	2025	Nombre d'infrastructure entretenu	Unité	Trimestriel	0		Rapport de suivi	
	Réduire le coût lié à l'accès à la santé	Développer le partenariats publics-privés	Sectoriel CCD Maire	2022	2025	Nombre d'accord signé	Unité	annuel	0		Convention de partenariat	
Education												
Améliorer la qualité de service public lié à l'éducation	*Améliorer la relation parents enseignants*	Participer aux activités de l'école	APEE Sectoriel CCD	2022	2025	Nombre des ménages ayant pris part aux activités de l'école	Unité	Annuel	0			
		Primer les écoles	Maires Sectoriels Elites Partenaires	2022	2025	Nombres d'écoles primés	Unité	Annuel	0		Fiche des décharges des primes	
		Sensibiliser des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Sectoriels	2022	2025	Nombre des rencontres de sensibilisations organisés	Unité	Annuel	0		Rapport de rencontre	
		Engager le plaidoyer pour l'affection du personnel	Maire sectoriel	2022	2025	Nombre d'enseignant supplémentaire affecté	Unité	Annuel	0		Note de prise de service	
	Participer activement à la vie des établissements scolaires au niveau primaire et secondaire	Primer les bons enseignants	Maire sectoriel	2022	2025	Note d'évaluation des enseignants	Unité	Annuel	0			
		Suivre les acquittements des cotisations	CCD Sectoriel APEE	2022	2025	Bon d'encaissement	Unité	Annuel	0		Cahier de caisse	
		Elire les	Ménages	2022	202	Nombre des	Unité	Annuel	0		Procès-	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
		femmes aux postes clés au sein du bureau de l'APEE	Sectoriel		5	femmes élues aux poste clé					verbal des élections	
		Rendre comptes sur la gestion de l'APEE	APEE Sectoriel CCD	2022	2025	Nombre des rencontres organisés	Unité	trimestriel	0		Rapport d'état des réalisation	
						Fourniture des services communaux						
Améliorer les services rendus par la Commune	*Améliorer l'aspect de la communication entre la Commune et les citoyens*	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	CCD CCC	2022	2025	Descente de diffusion sur le terrain	Unité	Trimestriel	0		Support des planification annuelle communal	
		Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	CCD CCC Agent communal	2022	2025	Nombre des Rencontres de sensibilisation	Unité	Mensuel	0		Registre des suggestions	
		Création des cadres de concertation (mise en œuvre des solutions endogènes)	CCC	2022	2025	Nombre des cadres de concertation crées	Unité	Trimestriel	0		Certificat d'inscription à la préfecture	
	Sensibiliser les Communauté pour une amélioration des services rendus par la commune	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	CCC CCD	2022	2025	Nombre de rencontre de sensibilisation organisée	Unité	Mensuel	0		Rapport et fiche de présence	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La mission d'enquête Scorecard dans la commune de guider a démarré par une phase préliminaire ou le commanditaire, le PNDP à doter l'OSC des matériels et moyens techniques lui permettant de produire les résultats attendus à travers une formation de quelques membres de l'OSC. Sous le regard de l'institut national de statique (INS) qui a été d'un grand apport dans la repartions et la cartographies des zones de dénombrement. La restitution des ateliers de formation organisés à Dschang et SOA et les différentes actions de renforcement de capacité ont édifié à suffisance les membres de l'équipe de l'OSC afin de mener à bien sa mission.

L'OSC à son tour, par souci d'atteindre dans un délai raisonnable les résultats aux objectifs qui lui ont été assigné a procédé à un recrutement des enquêteurs à qui, un transfert des acquis des formations a été également restitué afin de les doter de bagages techniques conséquents pour conduire à bon terme ces opérations d'enquêtes sur le terrain.

La mission d'enquête Scorecard a été conduite sans rencontrer de difficultés particulières. Dès l'introduction de, l'OSC dans cette Commune, la rencontre avec les autorités administratives et coutumières s'est passée de manière satisfaisante. Cette occasion a été mise à profit afin de présenter l'équipe d'enquêteurs et également de présenter les objectifs de la mission et des résultats attendus. C'est ce qui à faciliter pour beaucoup la mouvance des enquêteurs au sein de cette commune.

Au sein des villages, les ménages se sont conduits de manière exemplaires. Ils ont été disponibles et ont répondu avec beaucoup d'aisance à toutes les questions qui leur sont posées. Ils ont exprimé en toute quiétude la préoccupation qui reste les leurs et ont formulé leur engagement par rapport à la suite du processus.

La collecte de données s'est bien déroulée sur le terrain. Ces données ont été fidèlement transmises dans le serveur. Cette enquête a concerné 20 grappes de villages de 16 ménages par grappes.

Le but de l'enquête consiste à évaluer le niveau de satisfaction ou d'insatisfaction des ménages au sein de cette Commune. L'intérêt porter aux causes relatives à l'insatisfaction conduirait à proposer des actions. Ainsi :
Dans l'offre de service en eau potable, les causes de la non satisfaction des ménages serait relative à l'éloignement du point d'eau, la mauvaise qualité de l'eau, l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau potable, la mauvaise gestion du point d'eau d'où la lenteur de la réparation et le coût élevé de l'approvisionnement en eau en zone urbain.

Dans le secteur de la santé l'insatisfaction proviendrait de l'éloignement des FOSA des ménages, de la mauvaise qualité de service offert aux ménages, de l'absentéisme du personnel médical sanitaire; de la mauvaise qualification du personnel des FOSA, de l'insuffisance de médicaments pour le traitement des maladies récurrentes, de la mauvaise qualité des équipements de santé (plateau technique), de l'insuffisance des équipements et pour le coût élevé des soins.

Dans le secteur l'éducation les causes de l'insatisfaction proviendraient de l'éloignement de l'établissement scolaire des ménages, insuffisance de salles de classe, l'insuffisance d'équipement, insuffisance des écoles, la qualité de l'enseignement dispensés, l'absence de distribution de manuel scolaire, les mauvais résultats, le coût élevé de la scolarité au secondaire.

Les causes de l'insatisfaction liées aux services offerts par la Commune tiendraient de la Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, la Non information des ménages de la gestion communale, l'Absentéisme du personnel, la Corruption, le Mauvais accueil, le Manque de professionnalisme, la Méconnaissance des ménages des actions menées par la commune, le Manque de confiance envers l'exécutif municipal, l'Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)

Pour améliorer l'offre en approvisionnement en eau potable les actions à prendre en compte demeurent:

- Restaurer les points d'eau en panne et créer des points d'eau supplémentaires
- Améliorer la gestion des points d'eau
- Améliorer la qualité de l'eau

Pour améliorer les services de santé, il faudra prendre en compte les actions:
Formations sanitaires supplémentaires

- Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires
- Amélioration de la gestion des FOSA
- Réduction du coût d'accès aux soins de santé

Afin d'améliorer les services de l'éducation des actions suivantes mérite d'être engages:

- Des actions visant l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation
- Engagement au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Pour améliorer les services offerts par la Commune des actions suivantes sont à prendre en compte:

- Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté
- Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion
- Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)
- Consultation du babillard de la commune
- Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires
- Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires
- Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires
- Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires
- Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)